

COVID-19 EN ALGÉRIE

LE DR LYES MERABET PLAIDE POUR UN DÉPISTAGE MASSIF

Page 4



COVID-19 EN ALGÉRIE

285
NOUVEAUX
CAS ET
9 DÉCÈS

Page 16

ISSN : 1112-7449

MIDI

L'info, rien que l'info

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION

N° 4085 | Mercredi 9 septembre 2020 - Prix : 10 DA • www.lemidi-dz.com

Libre

ANCIEN CHEF
DU GOUVERNEMENT

TEBBOUNE
REÇOIT
ABDELAZIZ
BELKHADEM

Page 2

MOUTURE FINALE DE LA CONSTITUTION

LES PRINCIPALES DISPOSITIONS

Pages 2-3



• Le projet sera adopté aujourd'hui par les députés de l'APN

INTEMPÉRIES

UN MORT À MILA, PLUSIEURS QUARTIERS ET ROUTES INONDÉS À ALGER

Page 4



DÉCÈS DE GÉNÉRAL-MAJOR MEFTAH SOUAB

Saïd Chanegriha préside la cérémonie de levée du corps du défunt

Le général de corps d'Armée, Saïd Chanegriha, chef d'Etat-Major de l'Armée nationale populaire (ANP), a présidé hier matin au niveau de l'hôpital central de l'Armée "Mohamed Seghir Nekkache" à Aïn Naâdja (Alger), la cérémonie de levée du corps du défunt général-major Meftah Souab, Commandant de la 2e Région militaire, décédé lundi des suites d'une longue maladie.

Lors de cette cérémonie funèbre, les honneurs militaires ont été rendus au défunt général-major, en présence de hauts cadres de l'ANP ainsi que les membres de la famille du défunt, indique un communiqué du ministère de la Défense nationale. La cérémonie a été entamée par la récitation de la Fatiha du Saint Coran à la mémoire du défunt avant la lecture de l'oraison funèbre retraçant son "parcours professionnel riche et dévoué à la préservation de la Patrie et à la sauvegarde de sa sécurité et sa stabilité".

Le défunt sera inhumé cet après-midi au cimetière d'El-Ayoun dans la wilaya d'El-Tarf, précise la même source.

ALGÉRIE-PAYS BAS

Robert Van Embden salue la coopération bilatérale

L'ambassadeur du royaume des Pays-Bas en Algérie, Robert Van Embden, a salué la coopération entre les deux pays dans les différents domaines.

Dans une déclaration à la presse à l'issue de l'audience accordée lundi par le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, auquel il a rendu une visite d'adieu au terme de sa mission en Algérie, l'ambassadeur hollandais a indiqué que "la coopération bilatérale dans les différents domaines a permis d'insuffler une dynamique pour l'établissement d'un véritable partenariat entre les deux pays". "Les relations entre les deux pays remontent à plus de 400 ans. Aujourd'hui, l'Algérie est notre premier partenaire économique et commercial dans la région. Nos relations stratégiques renforcent des potentialités et des atouts importants à renforcer davantage", a estimé le diplomate, relevant que le programme de relance économique "peut offrir de nouvelles opportunités de coopération dans des secteurs vitaux à l'instar de l'énergie, l'agriculture, l'agroalimentaire, le développement portuaire et la gestion des ressources en eau, et ce dans le cadre d'un partenariat à long terme entre les opérateurs économiques des deux pays, soutenue d'une volonté commune permettant l'échange des expériences et expertises et le transfert des technologies, outre le renforcement de l'entrepreneuriat en Algérie".

Il a également salué les potentialités des différentes régions de l'Algérie ainsi que le hirak pacifique du peuple algérien "qui a montré au monde entier l'énergie positive de la société algérienne pour l'édification du pays".

R. N.

RÉVISION DE LA CONSTITUTION

Le projet sera adopté aujourd'hui par les députés de l'APN

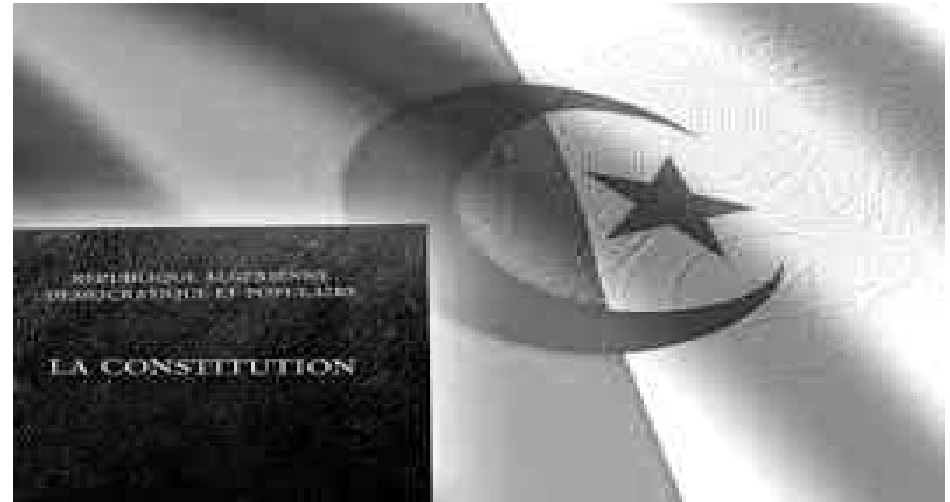
Les députés de l'Assemblée populaire nationale (APN), ont été convoqués hier, via une note de l'administration à se présenter aujourd'hui jeudi à l'hémicycle Zighoud Youcef, pour adopter au bras levé le projet de révision de la constitution, avons-nous appris auprès d'un élu.

PAR LAKHDARI BRAHIM

“ Il est porté à la connaissance de Mesdames et Messieurs les députés que l'Assemblée populaire nationale tiendra une session plénière jeudi 10 septembre à 10h, qui sera consacrée au vote du projet relatif à la révision constitutionnelle”, lit-on dans ce message, consulté par nos soins.

Cette convocation faite suite à la réunion d'avant-hier lundi de la Commission des Affaires juridiques, administratives et des libertés de l'APN, et qui avait fixé le calendrier et le programme de ses travaux relatifs à l'examen et au débat du projet de loi portant révision de la Constitution.

Auparavant, le président de l'Assemblée populaire nationale (APN), Slimane Chenine, a réuni les présidents des groupes parlementaires, avec lesquels il a abordé l'examen de la méthodologie et du cadre légal adoptés dans "l'examen le débat et le vote du projet de loi portant révision constitutionnelle", selon un communiqué rendu public.



L'un "des principaux engagements" du président Tebboune

Le Premier ministre, Abdelaziz Djerad, a affirmé, hier à Alger, que le projet de révision de la Constitution constituait "l'un des principaux engagements" du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, pour l'édification de l'Algérie nouvelle.

"Le projet de révision de la Constitution, initié par le président de la République, vient en consécration et en exécution de l'un de ses principaux engagements dans le domaine politique pour l'édification d'une nouvelle République", a déclaré le Premier ministre, lors de la présentation du texte de loi portant projet de révision de la Constitution devant les membres de la Commission des affaires juridiques et administratives et des libertés de l'Assemblée populaire nationale (APN), en présence du président de l'APN,

Slimane Chenine, et du ministre de la Justice, garde des Sceaux, Belkacem Zeghmati.

Le Premier ministre a rappelé que l'amendement constitutionnel "figurait en tête des promesses électorales faites par le président Tebboune". "Des engagements sincères qu'il a commencé à concrétiser sur le terrain selon une vision stratégique claire et un calendrier défini qui exigent de nous tous de faire preuve de réalisme et de se focaliser sur les questions cruciales de la Nation inhérentes aux fondements pérennes de l'Etat".

Pour M. Djerad, l'amendement constitutionnel se veut "une étape très importante, voire charnière dans la vie politique de notre pays, d'autant qu'il favorise une véritable séparation des pouvoirs et renforce la relation entre le Gouvernement et le Parlement et, partant, permet de concrétiser les engagements pris pour l'édification de la nouvelle République".

L. B.

ZONES D'OMBRES RECENSÉES

Des projets pour les désenclaver

PAR FAYÇAL ABDELGHANI

L'Etat va désenclaver toutes les régions qui sont classées "zones d'ombres". C'est ce qu'a indiqué Brahim Merad, chargé de mission à la présidence de la République dans un entretien à la Télévision nationale.

Dans une tournée qui va le mener dans 15 wilayas, le chargé de mission et de suivi des "zones d'ombres", a déclaré dans un entretien télévisé que "les projets seront inscrits pour se débarrasser des zones d'ombres partout dans le pays". Brahim Merad donne un délai de 2 ans pour mettre fin à l'isolement de ces zones, dont le recensement a donné 15.000 endroits disséminés à travers le territoire national. Dans le programme initié par la présidence de la République, ces zones d'ombres qualifiées ainsi pour leur précarité et les lots de "misère sociale" seront complètement transformées. Le chargé de mission de ce

programme qui a déjà effectué une tournée d'inspection à Tébessa et Khenchela, compte se rendre dans d'autres wilayas pour voir de plus près la situation des habitants de ces zones. "La présidence de la République suit avec attention les projets d'avancement qui ont inscrits récemment, et ne va pas lésiner sur les moyens de faire sortir ces endroits de leur statut de misère".

En effet, les images choquantes ont révélé des citoyens prostrés et déconnectés de la réalité, vivant dans des espaces où il n'y a aucune commodité de vie. Pis encore, la délégation qui s'est rendue sur place a été interpellé par des citoyens de chaque zone, montrant leur colère et leur résignation à vivre dans la déchéance. Des citoyens qui se disent des "oubliés du développement". Il est à rappeler, que cette population touche 9 millions d'habitants dont 4,5 concerne le Nord du pays, 3,2 millions les Hauts-Plateaux et 1,3 millions de citoyens

dans le sud du pays. Pour le chef de l'Etat, il y a donc une urgence à mettre à niveau ces enclaves après avoir lancé la cartographie de ces endroits en mars dernier. Brahim Merad a ainsi révélé que "d'abord, il faudra assainir ces endroits en garantissant le raccordement au réseau AEP et au gaz pour tous les habitants" et ensuite, il faudra "édifier des routes et des nouvelles bâtisses pour ceux qui sont dans le besoin". Quant aux autres chantiers, il est prévu dans une période d'un an, de mettre des projets économiques pour créer des emplois surtout que le chômage bat son record dans ces régions isolées. Pour les zones frontalières, le chargé de mission de la Présidence indique, que cette étape sera cruciale étant donné que les projets déjà initiés seront scrutés à la loupe pour voir leur état de réalisation.

F.A.

ANCIEN CHEF DU GOUVERNEMENT

Tebboune reçoit Abdelaziz Belkhadem

Le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, a reçu hier matin l'ancien Chef du gouvernement, M. Abdelaziz Belkhadem, a indiqué un communiqué de la présidence de la République.

"Le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, a reçu ce matin l'ancien Chef du gouvernement, M. Abdelaziz Belkhadem, qui avait occupé également le poste de ministre des Affaires étrangères", lit-on dans le communiqué.

R. N.

MOUTURE FINALE DE LA CONSTITUTION

Les principales dispositions

La mouture finale du projet préliminaire de révision de la Constitution, dont nous détenons une copie, qui sera soumise aux Algériens le 1er novembre prochain lors d'un référendum populaire, contient de nombreux changements.

PAR RAHIMA RAHMOUNI

D'abord, l'article 88 dispose que nul ne peut exercer plus de deux mandats présidentiels, "consécutifs" ou "séparés", propose les rédacteurs du projet. Pour briguer la présidence de la République, le candidat doit être de nationalité algérienne d'origine, et justifier la nationalité algérienne d'origine de son père et de sa mère. Il doit avoir 40 ans révolus, et n'avoir jamais obtenu une nationalité étrangère. Selon l'article 223, Tamazight fait partie des articles qui ne peuvent pas faire l'objet d'une révision constitutionnelle. Sans surprise, l'article relatif à l'officialisation de Tamazight comme langue nationale et officielle, est maintenu dans le projet préliminaire de la révision constitutionnelle (Article 4).

Rôle de l'armée

Le projet de révision constitutionnelle précise dans son article 30, que l'ANP "défend les intérêts vitaux et stratégiques du pays, conformément aux dispositions de la Constitution". Cette disposition s'ajoute à celles déjà existantes dans l'actuelle Constitution. Concernant l'envoi des troupes à l'étranger, l'article 31 dispose que "l'Algérie peut, dans le cadre du respect des principes et objectifs des Nations-unies, de l'Union africaine et de la Ligue arabe, participer au maintien de la paix". Plus loin, dans les prérogatives du président de la République, il est précisé que ce dernier peut "décider d'envoyer des unités de l'Armée nationale populaire à



l'étranger, après approbation du Parlement à la majorité des deux tiers de chaque Chambre". Dans le chapitre consacré aux libertés, le projet de révision de la Constitution introduit de nouvelles dispositions. Il est précisé par exemple, que les "droits, libertés et garanties ne peuvent être limités que par la loi et pour des raisons liées au maintien de l'ordre public et la sécurité, la protection des constantes nationales, ainsi que de celles nécessaires pour protéger les autres droits et libertés consacrées par la Constitution". Toutefois, cette limitation "ne peut toucher, en cas aucun, à l'essence des droits et libertés", et que l'État "garantit les droits et libertés fondamentales".

Premier ministre ou Chef du gouvernement

Autre changement introduit dans la mouture finale concerne le poste de Chef du gouvernement ou de Premier ministre. Le projet préliminaire propose une formule flexible, en fonction des résultats des élections législatives, en

réponse aux critiques concernant la désignation du Chef du gouvernement par le président de la République, contenue dans la première mouture.

L'article 103 de la mouture finale dispose, que le gouvernement est dirigé par un Premier ministre si les élections législatives débouchent sur une majorité présidentielle. Si le scrutin législatif donne une majorité parlementaire, c'est un chef du gouvernement qui sera nommé. Le Président désignera les ministres, sur proposition du Premier ministre ou du Chef du gouvernement, selon les cas.

Égalité devant l'impôt-

Au plan économique, la mouture finale octroie à l'État la mission de régulation du commerce extérieur, et considère "comme atteinte aux intérêts de la communauté nationale, chaque acte visant à contourner le principe de l'égalité entre les contribuables devant l'impôt". Enfin, le projet préliminaire de révision constitutionnelle introduit la possibilité de retrait de la nationalité algérienne,

sans préciser les cas.

Il est stipulé dans l'alinéa 1 que "la liberté de la presse écrite, audiovisuelle et électronique est garantie". La mention "elle n'est restreinte par aucune forme de censure préalable", prévue dans la Constitution actuelle, est supprimée dans le projet de révision.

Plusieurs nouveaux éléments ont été en revanche introduits, comme la définition des éléments constitutifs de la liberté de la presse, stipulés dans l'alinéa 2 : "la liberté d'expression et d'innovation des journalistes et des collaborateurs des organes de presse", "le droit du journaliste d'accéder aux sources de l'information dans le cadre du respect de la loi", "le droit de protéger l'indépendance du journaliste et le secret professionnel" et "le droit de créer des journaux ou des périodiques sur une simple déclaration". L'institution du régime de déclaration est une nouveauté. Jusque-là, la création de journaux est soumise à agrément. Mais, il semble qu'il ne concerne que les journaux et périodiques écrits. La création de chaînes de télévisions, de radios et de journaux électroniques est aussi garantie, mais il est stipulé qu'elle se fera "suivant des conditions fixées par la loi". Concernant la suspension de l'activité des journaux, chaînes de télé et de radio et journaux électroniques, elle ne peut se faire qu'en vertu d'une décision de justice, est-il stipulé dans l'alinéa 6. La liberté de la presse englobe aussi "le droit de diffuser des informations, des idées, des images et des opinions dans le cadre de la loi, le respect des constantes de la nation et de ses valeurs religieuses, morales et culturelles". L'alinéa 3 de l'article 54 stipule que "la liberté de la presse ne peut être utilisée pour attenter à la dignité, aux libertés et aux droits d'autrui", sans changement par rapport à la disposition actuelle. L'alinéa 4 introduit une autre nouveauté : l'interdiction de diffuser des discours discriminatoires et de haine. Enfin, la disposition stipulant que "le délit de presse ne peut être sanctionné par une peine privative de liberté" est maintenue sans changement.

R. R.

.LIBERTÉ DE LA PRESSE

Ce que contient le projet de révision constitutionnelle

PAR RACIM NIDHAL

Dans le projet de révision constitutionnelle, divulgué ce lundi 7 septembre et qui sera soumis aux Algériens le 1er novembre prochain lors d'un référendum populaire, les dispositions relatives à la liberté de la presse sont contenues dans l'article 54 (article 50 dans la constitution actuelle).

Une première lecture permet de déceler des avancées, comme l'interdiction de suspendre l'activité d'un média sans décision de justice et la possibilité de créer un journal écrit sur une simple déclaration, mais aussi un recul notamment sur la question de la censure. Il est stipulé dans l'alinéa 1 que "la

liberté de la presse écrite, audiovisuelle et électronique est garantie". La mention "elle n'est restreinte par aucune forme de censure préalable", prévue dans la Constitution actuelle, est supprimée dans le projet de révision.

Plusieurs nouveaux éléments ont été en revanche introduits, comme la définition des éléments constitutifs de la liberté de la presse, stipulés dans l'alinéa 2 : "la liberté d'expression et d'innovation des journalistes et des collaborateurs des organes de presse", "le droit du journaliste d'accéder aux sources de l'information dans le cadre du respect de la loi", "le droit de protéger l'indépendance du journaliste et le secret professionnel" et "le droit de créer des

journaux ou des périodiques sur une simple déclaration".

L'institution du régime de déclaration est une nouveauté. Jusque-là, la création de journaux est soumise à agrément. Mais il semble qu'il ne concerne que les journaux et périodiques écrits.

La création de chaînes de télévision, de radio et de journaux électroniques est aussi garantie, mais il est stipulé qu'elle se fera "suivant des conditions fixées par la loi". Concernant la suspension de l'activité des journaux, chaînes de télé et de radio et journaux électroniques, elle ne peut se faire qu'en vertu d'une décision de justice, est-il stipulé dans l'alinéa 6. La liberté de la presse englobe aussi "le droit de diffuser des informa-

tions, des idées, des images et des opinions dans le cadre de la loi, le respect des constantes de la nation et de ses valeurs religieuses, morales et culturelles". L'alinéa 3 de l'article 54 stipule que "la liberté de la presse ne peut être utilisée pour attenter à la dignité, aux libertés et aux droits d'autrui", sans changement par rapport à la disposition actuelle. L'alinéa 4 introduit une autre nouveauté : l'interdiction de diffuser des discours discriminatoires et de haine. Enfin, la disposition stipulant que "le délit de presse ne peut être sanctionné par une peine privative de liberté" est maintenue sans changement.

R. N.

COVID-19 EN ALGÉRIE

Le Dr Lyes Merabet plaide pour un dépistage massif

La situation épidémique liée à la Covid-19 se stabilise en Algérie, où le nombre de nouveaux cas de coronavirus est repassé au-dessous de la barre des 300, se félicite le président du Syndicat national des praticiens de santé publique (SNPSP), le Dr Lyes Merabet, qui plaide pour un dépistage massif.

PAR CHAHINE ASTOUATI



tage le plus massif possible, de façon à suivre les changements dans les indicateurs de santé et agir de manière rapide”.

Le président du SNPSP relève que le virus du Covid-19 est plus contagieux mais sa virulence semble avoir diminué. *“De plus en plus de malades présentent des symptômes légers et bénins qui nécessitent seulement un contrôle et une surveillance réguliers, avec surtout le respect de la règle de confinement à domicile. Mais pour la plupart ce sont des malades qui ne nécessitent aucun traitement spécifique. Il appartient aux chercheurs de déterminer comment le virus a perdu de sa virulence et sa dangerosité sur le corps humain”*, souligne le Dr Merabet.

C. A.

“Effectivement, on peut dire que la situation est en train de s’améliorer nettement. Elle s’est même stabilisée depuis plus de deux semaines où nous avons été sur une courbe descendante. Même au niveau des hôpitaux il y a moins de pression, tant au niveau des consultations, des urgences et même dans les services dédiés aux hospitalisations (Covid). Il y a même des services qui ont été vidés”, a expliqué Dr Merabet pour un site d’information électronique.

Mais l’amélioration de la situation sanitaire ne signifie pas la fin de l’épidémie. *“Il est encore trop tôt pour dire que le problème est derrière nous. Je pense que ces données nous incitent à être plus dans le respect des mesures barrières, et bien*

entendu tout en accompagnant ce retour à ‘la normale’, avec tous les protocoles qu’il faudrait respecter”, remarque Dr Merabet.

Pour preuve, ce qui se passe ailleurs dans le monde où la tendance est au reconfinement et au durcissement des mesures barrières suite à une flambée des nouveaux cas de contamination.

“On ne peut pas occulter ce qui se passe dans d’autres pays comme en Europe où après le déconfinement on est en train de fermer des écoles et de reconfiner, même de manière circonscrite, après un rebond des contaminations”, relève le Dr Merabet.

Dépistage : “Nous ne sommes toujours pas au niveau requis”

Le président du Snpasp insiste sur le port du masque et recommande d’élargir le dépistage le maximum possible. *“On n’avait pas les moyens de le faire au tout début, et on fait le*

même constat six mois après. Nous ne sommes toujours pas au niveau requis”, se désole le Dr Merabet.

Pour lui, *“le retour de la vie sociale doit être accompagné par un dépis-*

Plus de 120 morts parmi le personnel soignant

La pandémie de coronavirus Covid-19 a fait plus de 120 morts parmi le personnel soignant, tous corps confondus, selon le Dr Lyes Merabet, président du Syndicat des praticiens de la santé publique (SNPSP). Il révèle que le nombre de médecins emportés par l’épidémie a dépassé les 90 répartis à presque 50-50 % entre les secteurs public et privé.

“Si on prend en considération l’ensemble des professionnels, le nombre de décès tourne autour de 120 morts tous corps confondus. En ce qui concerne les contaminations, nous sommes actuellement à plus de 5 000 contaminés”, détaille-t-il, dans une déclaration à un site d’information électronique. Le président du SNPSP réitère son appel pour la mise à disposition des professionnels de la santé de moyens de protection qui, selon lui, font toujours défaut. Le Dr Merabet réitère le “droit” des professionnels de la santé à un congé dont ils sont privés malgré la fatigue qu’ils ont accumulée ces six derniers mois. Il déplore le silence de la tutelle sur cette question malgré les courriers et correspondances des syndicats de la santé. *“Aucune note de service ou instruction ne sont encore parvenues dans ce sens. Beaucoup de praticiens ont été contraints à prendre des congés maladie afin de bénéficier d’un repos”*, déplore Dr Merabet. Jusqu’au 21 juillet, 44 professionnels de la santé avaient succombé au Covid-19 en Algérie depuis l’apparition de l’épidémie dans le pays pour 2.300 cas positifs parmi le personnel soignant, avait indiqué le ministre de la Santé Abderrahmane Benbouzid.

RÉSEAU DE COMMUNICATION ET DÉBIT INTERNET

L’Algérie se dotera le mois prochain d’un 4^e câble sous-marin

PAR IDIR AMMOUR

Le ministre de la Poste, des Télécommunications, des Technologies et du Numérique, Brahim Boumzar, a annoncé en marge de la cérémonie de signature d’une convention entre son secteur et celui du tourisme, organisée, à Sidi Feredj, que *“l’Algérie se dotera, le mois prochain d’un 4^e câble sous-marins, visant à sécuriser le réseau de communication du pays avec l’étranger”*. Une réalité qui va réjouir surement les internautes et surtout les entreprises économiques, qui craignent d’autres scénarios similaires à la méga-panne de 2017, qui a paralysé pratiquement tout le pays. Mais le premier responsable du secteur rassure, en affirmant que *“cette nouvelle infrastructure, (le 4^e câble), viendra renforcer les capacités data déjà détenues par le pays à travers les trois câbles, qui sont opérationnels et exploiter, à savoir le Sea-Me-We 4, le*

Medex reliant, depuis Annaba, le réseau Internet algérien de fibre optique au réseau international reliant les Etats-Unis d’Amérique à l’Asie, et l’Orval/Alval, reliant Alger, Oran et Valence (Espagne)”. Le ministre a aussi fait état de la situation actuelle, du secteur dont il est en charge; et a reconnu que le réseau téléphonique et internet en Algérie, était trop vétuste pour garantir un débit stable pour les consommateurs. Il dira qu’*“il est inadmissible et insoutenable qu’il existe des couvertures minimales de réseaux Internet dans certaines zones, alors que la connectivité est nécessaire au fonctionnement de plusieurs activités, notamment touristiques et commerciales”*. Pour ce, Boumzar a sommé les opérateurs de téléphonie mobile, de s’engager à respecter leurs devoirs, d’améliorer leur couverture réseau pour améliorer la qualité des services offerts au citoyen qui sont mentionnés dans les cahiers des charges.

Rappelons à ce propos, qu’en Algérie et selon un rapport rendu public par l’Autorité de régulation de la poste et des communications électroniques (ARPCE) le 8 avril dernier, une augmentation de 9.50% du parc global de l’Internet fixe a été enregistrée, parallèlement à une hausse de 1.57% des abonnés à l’Internet mobile comptabilisée et ce, durant le dernier trimestre 2019 en comparaison avec l’année d’avant. Soulignons également qu’en terme de vitesse Internet, l’Algérie se positionne à la 182^e place des pays ayant les vitesses Internet les moins rapides au monde, avec un débit moyen de seulement 1,37 Mégabits/seconde, selon le classement rendu public le 21 février dernier par le magazine économique américain CEO World, qui a pris en compte 207 pays dans le cadre de son étude.

I. A.

INTEMPÉRIES

Un mort à Mila, plusieurs quartiers et routes inondés à Alger

Un enfant de huit ans a été mortellement emporté par les eaux d’un oued en crue à Mila, alors qu’à Alger, plusieurs routes sont inondées et fermées à la circulation, après les pluies diluviennes qui se sont abattues dans la nuit de lundi à mardi sur plusieurs wilayas du pays.

À Mila, le corps sans vie d’un enfant a été repêché par les éléments de la Protection civile après avoir été emporté par les eaux de l’oued Oum Cherk au lieu-dit Mechtat Tassout, selon la Protection civile. À Alger, plusieurs axes routiers étaient fermés à la circulation ce mardi matin, après avoir été inondés par les eaux de pluie, ce qui a fortement perturbé le trafic routier, et provoqué des bouchons. À Hydra, un pan du mur de clôture de l’ambassade de France s’est effondré, ce qui a provoqué la fermeture de la route mitoyenne, selon la Protection civile. Toujours dans la capitale, de nombreuses trémies ont été inondées, et des voitures ont été endommagées, notamment au Ruisseau devant la Cour d’Alger.

Début septembre, trois personnes avaient été mortellement emportées par les eaux des oueds en crue, à Tebessa et Batna, suite aux chutes de pluie enregistrées dans l’Est du pays.

R. N.

ZONE DE LIBRE-ÉCHANGE AVEC L'UNION EUROPÉENNE

L'Algérie demande le report

Comme cela avait été exprimé plusieurs fois par les hauts responsables, l'Algérie n'est pas très chaude à l'idée de donner son OK pour l'entrée en vigueur de la Zone de libre-échange (ZLE) avec l'UE, et souhaite renégocier certaines dispositions de l'accord d'association.

PAR RIAD EL HADI

En effet, le porte-parole de la Commission européenne a révélé avant-hier à l'AFP que l'Algérie a demandé «oralement» à l'Union européenne de reporter l'achèvement de la zone de libre-échange entre les deux régions, initialement prévue le 1er septembre. *“Nous avons été informés oralement de la demande algérienne de report de l'achèvement de la zone de libre-échange entre l'UE et l'Algérie”,* a affirmé ce porte-parole, qui précise que la Commission *“n'a pas encore reçu de demande formelle”*. Il faut savoir, en effet, que l'entrée en vigueur de la zone de libre-échange devait intervenir le 1er septembre 2020, c'est-à-dire depuis une semaine déjà, conformément aux dispositions de l'accord d'association entre Alger et Bruxelles, entré en vigueur au 1er septembre 2005. Mais le porte-parole de la commission soutient que *“les dernières données disponibles confirment que les autorités algé-*



riennes n'ont pas démantelé les derniers droits de douane prévus, ce qui aurait dû être fait avant le 1er septembre 2020”.

Une perspective qui, si elle se confirmait, *“constituerait, d'après lui, une violation de l'accord”*, a-t-il ajouté.

Pourtant, l'Algérie a demandé là moult reprises et depuis des années aux responsables de l'UE de renégocier l'accord d'association jugé à juste titre, nettement défavorable à son économie alors qu'il était censé garantir un partenariat *“gagnant-gagnant”*.

Gagnant...Perdant

Le responsable de la Commission européenne ne ferme tout de même pas la porte, et concède que celle-ci est prête à *“écouter d'éventuelles propositions algériennes”* *“Toute révision de l'accord (...) devrait faire l'objet d'une décision mutuelle au sein du Conseil d'association UE-Algérie”*, a-t-il précisé.

En creux, l'UE invite les responsables

algériens à faire une demande de report de la ZLE en bonne et due forme et solliciter la renégociation de l'accord d'association qui, il est vrai fait consensus contre lui en Algérie.

Celui-ci prévoyait, faut-il le rappeler, une période de transition de douze ans, (soit jusqu'en 2017), avant que l'Algérie n'élimine progressivement ses droits de douane sur des produits industriels et qu'elle applique une libéralisation sélective de ses produits agricoles.

Cette période a, par la suite, été prolongée de trois ans, jusqu'au 1er septembre dernier, pour certains produits comme l'acier, les textiles, les produits électroniques et l'automobile. Le fait que l'Algérie n'ait pas encore démantelé les derniers droits de douanes prévus, est signe qu'elle n'est pas bien préparée à cette ZLE, qui induirait un flux massifs des produits européens et pourraient être fatale à son économie qui subit gravement les contrecoups de la double crise financière et sanitaire.

R. E.

DÉVELOPPEMENT DES CHAMPS GAZIERS

Sonatrach signe plusieurs contrats avec des entreprises algériennes

PAR RANIA NAILI

Le groupe Sonatrach a procédé, hier mardi, à la signature de plusieurs contrats avec des entreprises algériennes dans le cadre de sa stratégie visant à promouvoir l'outil national de production, a indiqué un communiqué de la compagnie nationale des hydrocarbures. Ainsi, Sonatrach a confié à six (06) entreprises algériennes à savoir, ENGCB, SARPI, ENGTP, ENAC, KANAGHAZ et COSIDER Canalisations, *“la construction des réseaux de collecte et des lignes d'expéditions du projet de développement des champs gaziers du Sud-Ouest du pays et qui totalisent une longueur de plus de 700 km”*, précise le communiqué.

Sonatrach précise que le montant global de ces contrats s'élève à plus de 67 milliards de dinars avec à la clé la génération de près de 3.000 postes d'emplois. *“Le choix de confier cet important projet à ces entreprises est dicté par la nécessité de respecter les plannings”*, explique le groupe pétro-gazier, en ajoutant qu' *“une fois réceptionné, ce projet permettra d'assurer un apport de production de gaz estimé à 11 millions m3/jour à l'horizon 2022”*.

Dans le même contexte, précise le communiqué, Sonatrach a signé avec le groupement SARPI / SAFIR le contrat relatif au développement des champs pétroliers Ouest de TOUAT- Phase 2. Le projet permettra d'alimenter la Raffinerie d'Adrar à raison de 6 000 bbl/j de pétrole brut d'ici

2022. La Compagnie nationale des hydrocarbures a signé avec COSIDER Canalisations un contrat, relatif à la mise en conformité des systèmes de détection/extinction et des réseaux anti-incendie des installations de transport de RTO “Zone d'Arzew”. Avec ENAC, Sonatrach a signé un contrat concernant la fourniture, Installation et mise en service de nouveaux systèmes de protection cathodique pour la nappe de canalisations (Hassi R'Mel – Arzew) de la région transport ouest “RTO”. *“La conclusion de ces contrats vient ainsi réaffirmer la volonté de Sonatrach, qui vise à promouvoir le contenu local dans le développement de ses activités”*, conclut le communiqué.

R. N.

DESTINÉ À LA FABRICATION
DES PÂTES ALIMENTAIRES

Le blé n'est plus subventionné

L'Algérie met fin à la subvention systématique des blés tendre et dur. Si les prix des farines panifiables et semoules restent inchangés, la subvention sera néanmoins supprimée pour le blé tendre et le blé dur destinés à la fabrication d'autres types de farines et de pâtes alimentaires et couscous, en vertu de deux décrets exécutifs parus le lundi 7 septembre au Journal officiel.

Le premier décret portant sur la fixation des prix aux différents stades de la distribution des farines et des pains, maintient le prix de cession au consommateur du kilogramme de farine ordinaire à 27.50 dinars. Le prix de cession aux boulangers est maintenu aussi à 2.000 dinars le quintal.

“Les quantités de blé tendre destinées aux autres types de farines sont cédées par l'OAIC aux minoteries par référence à leur prix non subventionné”, est-il en revanche stipulé dans l'article 9-bis du même décret.

Le prix de la semoule destinée aux ménages ne bougera pas non plus, en vertu du deuxième décret. Il reste fixé à 38.5 Da et à 42.5 Da pour la semoule ordinaire et extra, respectivement.

“Le différentiel entre le prix de revient réel, toutes charges et taxes comprises, du blé dur destiné à la production des semoules courantes et des semoules extra pour le consommateur et le prix entrée semoulerie fixé à l'article 6 ci-dessus, est pris en charge par l'État”, prévoit le décret.

Mais la subvention ne touche pas le blé dur destiné à la production des pâtes, couscous et autres dérivés, qui sera *“cédé par l'OAIC aux semouleries au prix non subventionné”*.

Sur le marché, le blé dur coûte environ 4.000 Dinars le quintal, alors qu'il est cédé aux minoteries à 2.280 Dinars. La différence est supportée par l'Etat, sous forme de subvention directe, afin de maintenir les prix de la semoule, produit de base de la consommation des ménages algériens, à la portée de tous.

La justice s'est saisie récemment du dossier du détournement pour d'autres usages, par certaines minoteries, de céréales subventionnées. L'enquête, confiée à la Gendarmerie, a été lancée après les pénuries de semoules qui ont suivi les premiers jours de confinement sanitaire, imposé par la pandémie de coronavirus, dont les premiers cas ont été enregistrés fin février en Algérie.

Des gérants de minoteries et des responsables ont été incarcérés, selon des informations de presse. Le mois dernier, le ministère du Commerce avait inclus les pâtes alimentaires dans la liste des produits interdits à l'exportation, car fabriquée à partir de matières subventionnées.

R. N.

INQUIÉTUDES SUR LA DEMANDE

Le pétrole au plus bas depuis fin juin

Les prix du pétrole poursuivaient leur baisse hier matin, atteignant de nouveaux plus bas en plus de deux mois, pénalisés par les craintes sur le niveau de la demande de l'or noir. Vers 09H20 Gmt, le baril de Brent de la mer du Nord pour livraison en novembre valait 41,41 dollars à Londres, en baisse de 1,45% par rapport à la clôture de lundi, intervenue plus tôt que d'habitude en raison d'un jour férié aux Etats-Unis.

A New York, le baril américain de WTI pour octobre perdait 3,52% à 38,38 dollars. Cette baisse *“est attribuable d'abord et surtout aux inquiétudes sur la demande”*, a estimé Eugen Weinberg, analyste pour Commerzbank. Il relève notamment que les déplacements en voiture pendant la saison estivale ont été moins élevés que d'ordinaire, à cause de la crise sanitaire, ce qui a pesé sur la consommation d'essence. Selon M.

Weinberg, les réserves actuelles de pétrole sont tellement pléthoriques que le marché va avoir du mal à absorber le relâchement progressif de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole et de ses alliés, qui restreignent leur production depuis plusieurs mois dans le but de faire remonter les prix. En outre, ajoute Tamas Varga, analyste pour PVM, le principal facteur de la baisse observée lundi, et qui continue de peser sur les cours, *“a été la publication*

des prix de vente officiels de l'Arabie saoudite pour octobre”. Le royaume a en effet révélé une baisse de ses prix à l'égard de ses clients, et notamment vers l'Asie, son principal débouché. *“De plus, les attentes concernant l'achat par la Chine de beaucoup moins de pétrole dans les prochains mois sont un autre élément perturbateur”*, a renchéri Carlo Alberto De Casa, analyste pour ActivTrade.

R. N.

Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Ville
Office de Promotion et de Gestion Immobilière
de Tizi-Ouzou

Avenue Abane Ramdane
BP n°84 Tizi-Ouzou
Téléfax : (026/12.81.34/45 /32

MISE EN DEMEURE N°02

ENTREPRISE DE REALISATION	ADRESSE DE L'ENTREPRISE	N° DU MARCHÉ APPROUVE LE	PROJET	SITE
SARL ERP BOS	Djnéne Sfari Route de Shaoula n° 58 Birkhadem, Wilaya d'Alger	N° 197/2018 du 08/11/2018	RAR des 115 Logts LPA	Azazga

- Vu l'ordre de service de notification du marché et de démarrage des travaux de la tranche n° 01 (tranche ferme) n° 197/2018 du 08/11/2018 ;
- Vu l'ordre de service de notification du marché à l'entreprise en date du 11/11/2018 ;
- Vu le P.V d'installation de l'entreprise en date du 12/11/2018 ;
- Vu le courrier adressé à l'entreprise en date du 11/02/2020 sous le N° 59/DDPIF/424/DG/2019 ;
- Vu le courrier adressé à l'entreprise en date du 15/07/2020 sous le N° 161/DDPIF/1423/DG/2020 ;
- Vu le courrier adressé à l'entreprise en date du 16/08/2020 sous le N° 197/DDPIF/1654/DG/2020 ;
- Vu les différents procès verbaux de chantier où il est demandé à l'entreprise de renforcer le chantier en moyen humains et matériels et d'augmenter la cadence des travaux ;
- Vu la consommation des délais qui est de 87 % ;
- Vu la mise en demeure n° 01 apparue dans le journal compétition ANEP 2016006804 du 08/04/2020 ;
- Vu le taux d'avancement des travaux qui avoisine 32 % ;

L'entreprise est mise en demeure de renforcer le chantier en moyen humains et matériels afin de rattraper les retards enregistrés dans l'avancement des travaux au niveau des blocs (A2) et (B2) dans un délai ne dépassant pas dix (10) jours à compter de la date de publication de cette mise en demeure dans le bulletin officiel (BOMOP) ou dans la presse nationale,

Faute de quoi, des mesures coercitives prévues par la réglementation seront engagées par le Maître de l'Ouvrage.

Midi Libre n° 4085 - Mercredi 9 septembre 2020 - Anep 2016 014 526

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

**WILAYA D'EL-OUED
DAIRA D'EL-MEGHAIER
WILAYA DELEGUEE D'EL-MEGHAIER
COMMUNYNE D'EL-MEGHAIER**

ANNONCE D'ANNULATION D'ATTRIBUTION PROVISOIRE (F.S.G.C.L) 2019

Conformément aux dispositions du décret présidentiel n°15/247 du 16/09/2015 contenant l'organisation des marchés publics et les mandats de l'annexe générale, et dispositions d'article n°73 de décret présidentiel cité en haut, le président de l'APC de la commune d'El Méghaier annonce l'annulation attribution provisoire des projets suivants :

ACHEVEMENT DU NOUVEAU SIEGE APC AVEC EQUIPEMENT (Achèvement du nouveau siège APC)

Nom de l'entreprise	L'opération	Montant	Délai de réalisation	Critères de sélection
SADOUK DEHAB - GRAND TRAVAUX PUBLIC POUR CONSTRUCTION ET HYDROLOGIE ALIA 01 EL MEGHAIER WILAYA EL OUED	ACHEVEMENT DU NOUVEAU SIEGE APC AVEC EQUIPEMENT (Achèvement du nouveau siège APC)	20.420.519,00	180 jours	Demande de dérogation n°1556 le 18/08/2020

Midi Libre n° 4085 - Mercredi 9 septembre 2020 - Anep 2030 001 135

MIDI

SEULE SOURCE D'INFORMATION



L'INFO, RIEN QUE L'INFO

COMMERCE EXTÉRIEUR

L'Algérie veut conquérir le marché africain

Déjà présents sur le marché des pays africains subsahariens depuis 10 années, les opérateurs économiques et exportateurs algériens s'apprêtent à renforcer et diversifier la commercialisation de leurs produits sur le continent.

Les exportateurs de produits agricoles et agroalimentaires pourraient investir le marché de nombreux pays, notamment ceux du Nigeria, du Cameroun, de Côte d'Ivoire, du Mali et du Niger où des comptoirs de fruits et légumes sont déjà installés depuis longtemps.

L'Algérie pourrait y exporter d'importantes quantités et envisage de dépasser 1 milliard dollars de différents produits, sachant que le pays commercialise sur le marché international pour un montant de près de 300 millions dollars en matière de produits agroalimentaires. Le ministre du Commerce, Kamel Rezzig, a révélé depuis Tindouf que le gouvernement fonde de larges espoirs sur la conquête commerciale du marché africain via les postes frontaliers.

"Conquérir commercialement le marché africain requiert des préparatifs de tous les secteurs, notamment ceux du Commerce, des Finances, des Transports et les Douanes", a affirmé Rezzig à l'amorce d'une visite de travail d'une journée dans la wilaya.

Accompagné du ministre délégué chargé du Commerce extérieur, Aïssa Bekkai, le ministre du Commerce a indiqué que l'ouverture du poste frontalier terrestre algéro-mauritanien Mustapha-Benboulaïd constitue un signe à l'adresse des opérateurs économiques pour exporter leurs produits vers la Mauritanie et les pays de l'Afrique de l'Ouest.

Pour ce faire, a-t-il souligné, des instructions ministérielles, que ce soit du Commerce ou d'autres secteurs, ont



été données pour l'exploitation de cette "porte frontalière" et atteindre les objectifs escomptés de sa création. Il a signalé, en outre, que la wilaya de Tindouf est l'une des régions devant bénéficier du commerce de troc, profitable pour la région et sa population, à la faveur d'une loi permettant ce type de commerce dans le respect des mesures sanitaires préconisées.

Le ministre du Commerce s'est aussi voulu rassurant, en indiquant que la question a été tranchée concernant l'établissement du registre du commerce à l'export, en plus de l'ouverture d'un registre de commerce de troc, après que le registre de commerce d'exportation en gros ait été gelé pour les wilayas frontalières.

Kamel Rezzig a également fait part, entre autres mesures prises, d'un acquis économique consistant en l'établissement du registre de commerce ambulant, ouvrant droit à la population nomade de se déplacer aisément dans les zones d'ombre.

Evoquant le fonds de péréquation de transport dans le Sud, le ministre a fait part de la mise en place d'une commission chargée de la révision de ce fonds en vue de le rendre plus profitable pour la population, en termes de remboursements que des produits éligibles. Rezzig a signalé, sur un autre

plan, que son département œuvrera avec les autorités de la wilaya de Tindouf pour institutionnaliser la manifestation économique El-Mouggar, tout en permettant à la société des foires et expositions (Safex) d'entrer de plain-pied dans le commerce de troc et l'exportation.

Pour sa part, le ministre délégué chargé du commerce extérieur, Aïssa Bekkai, a indiqué que cette visite "s'inscrit en droite ligne de la conférence nationale pour la relance économique axée, entre autres, sur l'impulsion du commerce transfrontalier conformément aux recommandations", appelant à la révision des activités commerciales frontalières, dont le troc et le montage d'entreprises spécialisées dans l'exportation.

Abordant la création de zones franches au niveau des wilayas de Tamanrasset, Illizi, Adrar et Tindouf, suite à l'approbation par le Conseil des ministres de la Zone africaine de libre échange, Bekkai a indiqué que son département œuvre actuellement à l'organisation des systèmes de soutien prôné par l'Etat pour assurer la disponibilité des produits nécessaires au citoyen. La délégation ministérielle s'est rendue au poste frontalier terrestre algéro-mauritanien Mustapha-Benboulaïd pour s'enquérir du mou-

vement commercial et d'échange depuis sa création en août 2018.

Le bilan présenté à la délégation fait état de 49 opérations d'exportation en 2018 pour un volume de 270 tonnes de divers produits qui ont évolué en 2019 à 176 opérations d'exportation, totalisant 5.041 tonnes de produits, contre 53 opérations d'exportation durant le premier trimestre de 2020 avec un total de 1.488 tonnes de produits.

Sur site, le ministre du Commerce a rassuré les opérateurs économiques, commerce et industrie, sur la possibilité d'exporter tous les produits, hormis une petite liste définie pour des considérations précises. Mettant à profit cette tournée dans la wilaya, le ministre a procédé à l'inauguration de l'annexe de Tindouf du Centre national du registre commerce, où il a dévoilé l'autorisation de 169 activités de commerce ambulant devant être opérationnelles à compter de la semaine prochaine.

La délégation ministérielle a inspecté aussi une laiterie privée Sekaya, un entrepôt privé avec chambres froides, avant de présider, au terme de sa visite de travail, une rencontre avec des opérateurs économiques sur le commerce de troc.

R. E.

TOURISME

Accord pour la généralisation du e-paiement

Un accord pour la généralisation de l'utilisation des moyens de paiement électroniques au sein des établissements touristiques a été signé entre les secteurs du tourisme et de la poste et des télécommunications en vue d'améliorer les prestations assurées par les hôtels et réduire les transactions en espèce et classiques.

L'accord a été signé par les opérateurs du secteur touristique à savoir, le Groupe hôtellerie, tourisme et thermalisme (HTT), l'Office nationale du tourisme (ONT), Tourisme et voyages, la Fédération nationale des hôteliers (FNH), Fédération nationale des associations des agences de tourisme (FNAT), d'une part, et Algérie Poste, d'autre part, sous la supervision des ministres du Tourisme, de

l'artisanat et du travail familial, Mohamed Hamidou, et de la Poste et des télécommunications, Brahim Boumzar.

Ledit accord vise l'amélioration de la qualité des prestations présentées par les hôtels, les complexes touristiques, les promenades et les restaurants en présentant des facilitations devant améliorer l'accueil et la prise en charge de leurs clients à travers l'adoption des techniques de paiement électronique qui permettent aux visiteurs de ces établissements la possibilité de payer les frais de services sans avoir besoin de liquidité.

L'approche de généralisation des moyens de paiement électronique s'inscrit dans le cadre des "efforts de l'Etat visant la promotion de la desti-

nation Algérie en permettant aux secteur du tourisme de s'acquitter de son rôle de générateur de richesse".

En vertu de cet accord, Algérie Poste facilite aux opérateurs des établissements touristiques l'ouverture de comptes courants, tout en garantissant leur accompagnement dans l'installation des Terminaux de paiement électronique (TPE) fonctionnant avec la carte Eddahabia.

Pour s'assurer de l'efficacité de cette opération sur le terrain, les deux ministres ont procédé, au niveau de la Résidence Marina "H3" à Sidi Fredj, à un essai de ces terminaux et du mode de paiement par QR code en sus de l'application de paiement "Baridi Pay".

Dans une déclaration à la presse à

l'issue de la cérémonie de signature, Hamidou a indiqué que "la numérisation est indispensable", ajoutant que ce genre d'accord permettra l'éradication de la bureaucratie".

Pour sa part, Boumzar a affirmé que cette convention concernait les opérateurs publics et privés, soulignant que le "citoyen n'est pas obligé d'avoir de l'argent liquide pour passer ses vacances".

Le même ministre n'a pas manqué de déplorer le manque de couverture téléphonique, appelant les opérateurs de téléphonie mobile au respect des cahiers de charges. "C'est illogique d'encourager le paiement électronique dans une zone touristique où il n'y pas de couverture téléphonique".

R. E.

Maladie coéliquaque ou intolérance au gluten : symptômes et traitements



La maladie cœliaque est une maladie chronique et auto-immune de l'intestin après l'ingestion de gluten. Cette masse protéique se trouve dans les grains de plusieurs céréales, dont le blé, l'orge et le seigle.

Cette affection est difficile à diagnostiquer devant les nombreux effets qu'elles peuvent engendrer. Le traitement repose sur le régime sans gluten. La maladie cœliaque est un syndrome de malabsorption dû à l'intolérance à une fraction du gluten : la gliadine. Elle se caractérise par une atrophie totale de la muqueuse des villosités intestinales (replis de la muqueuse de l'intestin). Le régime sans gluten permet l'amélioration clinique et histologique (structure des tissus biologiques).

La maladie coéliquue de l'adulte

touche une personne sur
 100 en Europe. Elle est
 trois fois plus fréquente
 chez la femme que
 chez l'homme. Chez
 l'adulte, elle peut se
 présenter sous des
 tableaux atypiques :
 syndrome rhumatis-
 mal, anémie isolée,
 trouble de la coagula-
 tion... Mais attention,
 pour parler de maladie
 celiaque, des critères pré-
 cis doivent être remplis :

Mécanismes de l'intolérance au gluten

Le gluten est constitué d'un ensemble de protéines figurant parmi les constituants protidiques des farines de certaines céréales (blé, seigle, orge, avoine). Le facteur supposé responsable de la maladie est représenté par la gliadine, fraction alcool-soluble du gluten.

Sous le nom de gliadine, on regroupe en fait des protéines qui, malgré des propriétés antigéniques communes, peuvent être distingués en plusieurs groupes. Le mode d'action pathogène est inconnu : il ferait intervenir un mécanisme immunoallergique évoluant sur un fond d'immunoréactivité particulière liée à des facteurs génétiques dont les mieux connus sont le déséquilibre de liaison avec les groupes tissulaires HLA-D3.

Concrètement, lorsque le malade ingère du gluten, son système immunitaire va réagir en produisant des anticorps. Cette réaction cause des lésions de la paroi intérieure de l'intestin, des problèmes digestifs en découlent, ainsi qu'une mauvaise assimilation des nutriments, minéraux et vitamines.

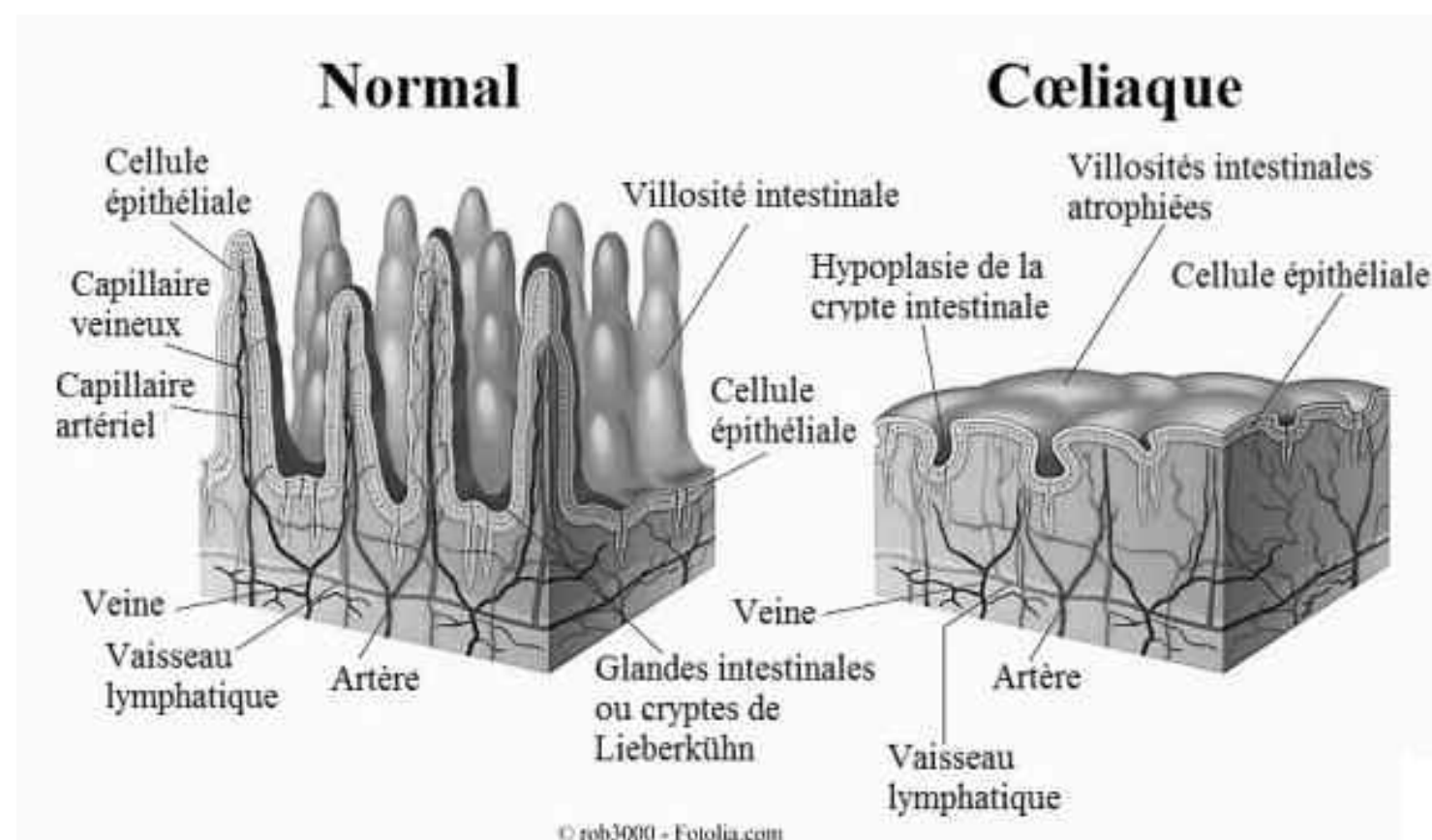
Attention : ne pas confondre intolérance et allergie au gluten. Dans le cas d'une allergie, le mécanisme en jeu est différent. On peut être allergique au blé ou au gluten et le contact avec l'allergène entraînera alors des réactions immunitaires, par exemple un œdème de Quincke. Les symptômes de l'allergie apparaissent immédiatement après l'ingestion.

Les signes de la maladie coeliaque

Les symptômes sont nombreux et diversement associés :

- *Une diarrhée grasseuse (stéatorrhée)
- *Une asthénie (fatigue), des troubles du caractère
- *Un amaigrissement
- *Une perte de l'appétit
- *Des douleurs abdominales
- *Un ballonnement abdominal
- *Des nausées, des vomissements
- *Une tétanie
- *Des douleurs osseuses
- *Des œdèmes
- *Une pigmentation cutanée
- *Une glossite (inflammation de la langue), des aphtes buccaux...
- *Un syndrome hémorragique
- *Une déformation des doigts et ongles ou hippocratisme digital
- *Une anémie...

Les troubles cliniques s'atténuent rapi-



dement (quelques semaines ou mois)
avec un régime sans gluten.

L'intolérance au gluten peut s'accompagner chez l'adulte d'autres maladies :

- *Le diabète
- *La dermatite herpétiforme
- *L'insuffisance pancréatique exocrine
- *Les carences immunitaires
- *La lambliaose (vers intestinaux)
- *Les maladies auto-immunes (dysthyroïdies, vascularites, cirrhose biliaire primitive...)

Complications de la maladie coéliquue

En l'absence d'un régime d'exclusion, après une longue évolution, la maladie cœliaque expose à des risques élevés de :

- *De dégénérescence maligne : cancers intestinaux ou cancers de l'œsophage,

lymphomes non Hodgkiniens

- *D'ulcérations intestinales
- *De stérilité
- *D'ostéoporose
- *De croissance ralentie chez l'enfant
- *De complications neurologiques...

Intolérance au gluten : examens et analyses complémentaires

Les tests immunologiques sont importants : les anticorps spécifiques de la maladie, à savoir anti-glialdine et antitransglutaminase sont recherchés. Si ces tests sont positifs, on peut pratiquer une endoscopie avec prélèvements (biopsie) sur la partie haute de l'intestin grêle, appelée le duodénum. L'endoscopie peut aussi permettre de déceler une intolérance si les symptômes sont présents alors même que les tests immunologiques négatifs. C'est cette biopsie du grêle qui affirme le diagnostic en mon-



trant l'atrophie des villosités intestinales.

Une fois le diagnostic posé, un bilan complémentaire est nécessaire afin de détecter d'éventuelles carences comme :

- *Une anémie
- *Une hyposidérémie (baisse du fer dans le sang)

Une hypogammaglobulinémie (faible taux d'immunoglobulines)

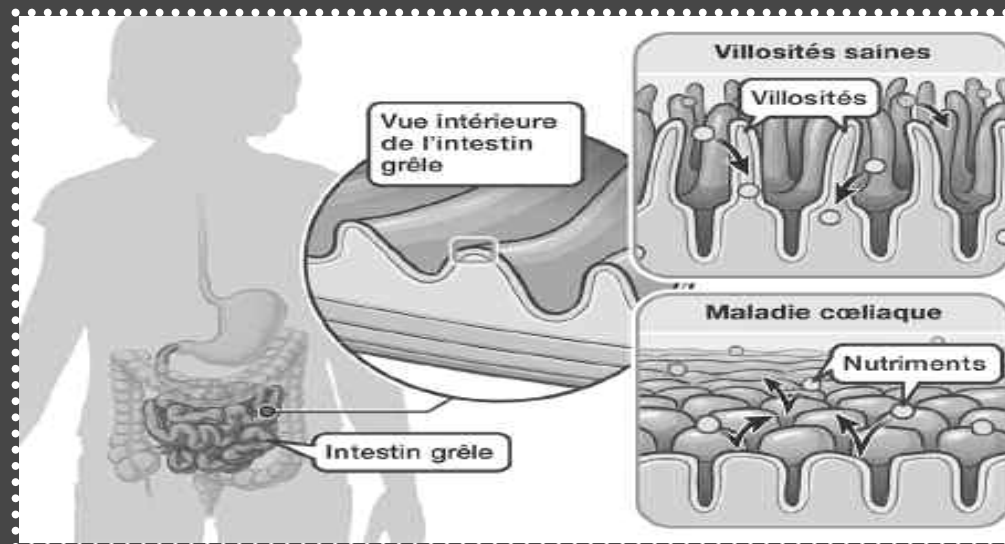
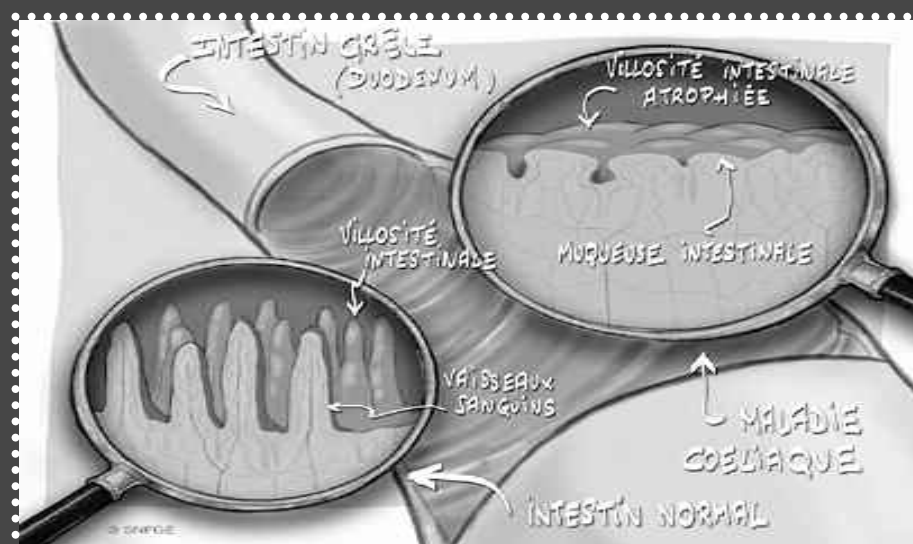
*Des taux de folates et de carotène dans la sang abaissés, etc.

Le test au D-Xylose et le test de Schilling peuvent être pratiqués en dépistage, mais sont moins fiables que les tests immunologiques et ont tendance à être abandonnés.

L'amélioration histologique sous régime démaïoré quelques mois. Mais la disparition des symptômes après éviction du gluten dans l'alimentation est aussi un moyen de confirmer le diagnostic.

Traitement de la maladie coéliquue

Le traitement repose sur le régime sans gluten qui doit être maintenu plusieurs mois (6 à 12) avant de juger du résultat. Si le diagnostic est confirmé et que ce régime d'exclusion entraîne une amélioration de l'état général, il doit être suivi à vie. Il est le seul traitement efficace de la maladie cœliaque et va permettre la disparition des symptômes, la guérison des tissus endommagés et la réduction des risques de complications.



*Ecrit par Dr Jacqueline Rossant-
Lumbroso Médecin généraliste*

Quel diagnostic pour la maladie coeliaque ?

La maladie coeliaque, ou intolérance au gluten, reste souvent asymptomatique, d'où l'importance de s'adresser à un médecin qui procédera à un diagnostic précis permettant de confirmer ou non un régime spécifique.

La maladie coeliaque est une entéropathie inflammatoire chronique auto-immune provoquée par un antigène alimentaire, la gliadine du gluten (fraction protéique de céréales). Concrètement, il s'agit d'une intolérance permanente à une protéine du gluten, substance contenue dans certains produits céréaliers, qui provoque une destruction des villosités de l'intestin grêle. Il s'ensuit une malabsorption des nutriments, en particulier du fer, du calcium et de l'acide folique.

Selon l'Association française des intolérants au gluten (AFDIAG), une personne sur 100 peut développer cette maladie en Europe. *"En France, seulement 10 à 20 % des cas seraient aujourd'hui diagnostiqués"*, affirme-t-elle. Chez les personnes concernées, les signes de la maladie peuvent être la diarrhée et un amaigrissement inquiétant. Mais elles peuvent aussi présenter des symptômes peu caractéristiques (crampes musculaires, stomatite aphteuse, ostéoporose, anémie), dont le nombre et l'intensité varient d'une personne à l'autre.

La maladie coeliaque, également appelée intolérance au gluten, ne doit pas être confondue avec l'allergie au gluten : la première peut passer inaperçue, apparaître de manière progressive et s'installer dans la durée quand la deuxième provoque des symptômes d'allergie alimentaire qui surviennent immédiatement après l'ingestion de gluten, considérée comme allergène. Le seul traitement de la maladie coeliaque consiste à suivre un régime sans gluten à vie car il n'existe aucun traitement médicamenteux.

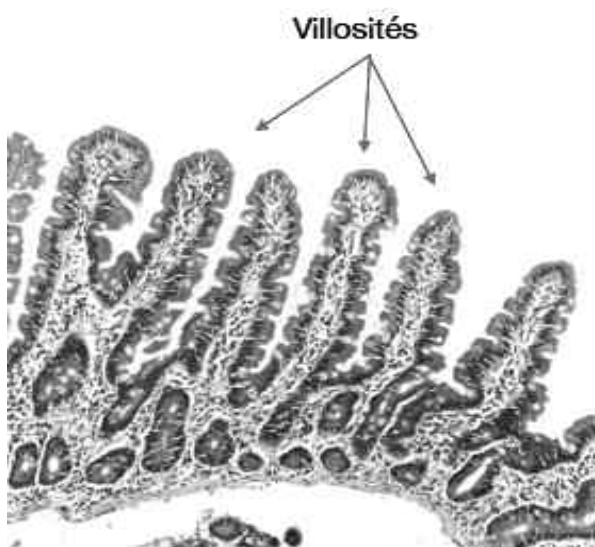
Les analyses sanguines indispensables

Mais les personnes qui pensent être intolérantes ne doivent pas le supprimer de leur alimentation avant d'avoir réalisé des examens indispensables au diagnostic. Ce dernier repose sur des analyses sanguines et si besoin une biopsie de l'intestin grêle. En premier lieu, plusieurs types d'anticorps sont recherchés : des anticorps anti-transglutaminase (anti-tTG-IgA) et/ou anti-endomysium (EMA).

"S'ils sont absents, l'intolérance au gluten est peu probable. À l'inverse, la présence de ces anticorps renforce l'hypothèse d'une maladie coeliaque", indique l'Assurance mala-

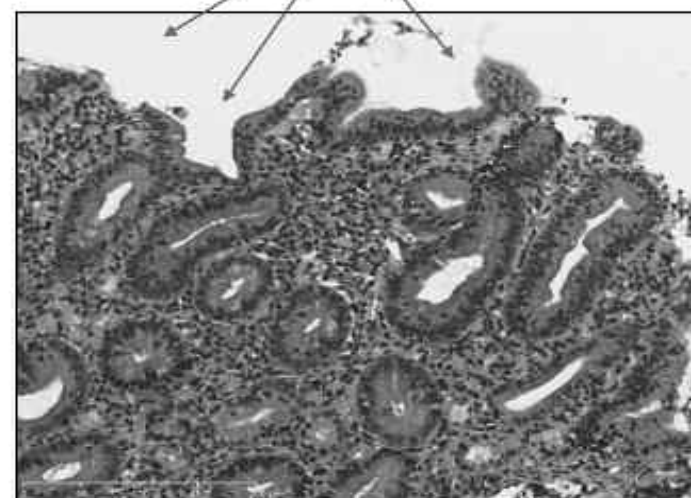


Duodénum normal



Maladie coeliaque

Disparition des villosités (atrophie villositaire)



die. Le diagnostic est confirmé grâce à une biopsie de l'intestin grêle qui doit être effectuée avant toute mise au régime sans gluten. Un examen qui consiste à prélever des fragments de tissu sur la partie de l'intestin grêle la plus proche de l'estomac et dont les résultats permettent de déceler ou non des lésions.

"Toutefois, lorsque les symptômes de la maladie sont présents, que les anticorps spécifiques sont élevés, il est possible que les biopsies intestinales ne soient pas demandées", ajoute l'Assurance maladie. Enfin, une fois le diagnostic posé, un dernier bilan est nécessaire : des examens pour rechercher des anémies et pour mesurer la densité osseuse à la recherche d'une ostéoporose. C'est après cette confirmation qu'il est recommandé d'apprendre à reconnaître les aliments consommables et ceux à proscrire.

"Le diagnostic définitif de la maladie coeliaque est posé après régression de l'atrophie des villosités intes-

nales et/ou la disparition des symptômes cliniques, à la suite d'un régime sans gluten", atteste la Haute Autorité de santé. Malgré un protocole de diagnostic bien établi par cette dernière, des progrès restent à faire dans ce domaine car *"80 % des sujets atteints ne sont pas diagnostiqués du fait de symptômes mineurs ou de formes asymptomatiques (par exemple : carence en fer uniquement)"*, souligne l'AFDIAG.

Or, les personnes atteintes mais non diagnostiquées, qui ne suivent donc pas un régime sans gluten sont exposées à terme à des risques élevés de cancers du tube digestif, des voies aérodigestives supérieures et du foie, de stérilité et de maladie auto-immune. À l'inverse, celles qui adoptent un régime alimentaire sans gluten bénéficient de la disparition de leurs symptômes en quelques semaines, de la guérison des tissus intestinaux endommagés et de la réduction des risques de complications.

L'AFDIAG explique également qu'il existe depuis quelques années un nouveau type de population, des personnes testées non coeliaques et non allergiques, mais qui affirment se sentir mieux si elles ne mangent plus de gluten. On parle alors de sensibilité ou hypersensibilité au gluten non coeliaque, pour laquelle il n'existe pas à ce jour de cause scientifique clairement établie et où le rôle du gluten reste à démontrer.

"Il y a donc de plus en plus de personnes qui mangent sans gluten, mais paradoxalement, ce ne sont pas forcément celles dont il est prouvé qu'elles ont besoin de suivre un régime", conclut l'association. Les personnes qui le pratiquent, à la suite d'un diagnostic ou non, excluent tous les produits contenant une variété de blé (blé dur, épeautre, kamut), de l'orge et du seigle. Ainsi, elles ne consomment pas de pain, pâtes, biscuits ou même de charcuterie et de sucre glace, car plusieurs aliments en dissimulent.

SAIDA, PRODUCTION DE CÉRÉALES

800 mille quintaux enregistrés pour l'année en cours



Pour l'année en cours, la quantité de la production céréalière réalisée dans la wilaya de Saïda a comptabilisé 260.000 quintaux de blé dur, 175.000 quintaux de blé tendre, 310.000 quintaux d'orge et le reste est constitué d'avoine.

PAR BOUZIANE MEHDI

Au titre de l'actuelle saison agricole, "quelque 800.000 quintaux de céréales ont été produits dans la wilaya de Saïda", a annoncé, lundi 31 août, le directeur par intérim des services agricoles, Mokhtar Merzoug, précisant à l'APS que "la quantité de céréales engran-

gée jusqu'à présent au niveau des différents points de collecte de la Coopérative des céréales et des légumes secs (CCLS) a atteint les 214.139 quintaux, dont plus de 163.000 quintaux de blé dur".

Pour l'année en cours, "la quantité de production céréalière réalisée est répartie en 260.000 quintaux de blé dur, 175.000 quintaux de blé tendre, 310.000 quintaux d'orge et le reste est constitué d'avoine", a fait savoir le même responsable, ajoutant que "cette quantité de céréales a été produite sur une superficie totale emblavée de 101.214 hectares" et soulignant que "la disponibilité de quantités suffisantes de semences et d'engrais ainsi que l'intensification des campagnes de sensibilisation au profit des agriculteurs concernant la lutte antiparasitaire et l'adoption de méthodes

modernes d'irrigation ont permis d'atteindre cette production". Selon la direction des services agricoles, d'importants moyens ont été mobilisés pour garantir la réussite de la campagne de moissons-battage et la saison agricole en cours, dont 301 moissonneuses et 2.019 tracteurs et qu'un entrepôt d'une capacité de 700.000 quintaux a également été désigné pour la collecte des céréales au niveau de la CCLS de la ville de Saïda, en plus de huit autres points de stockage d'une capacité de plus de 200.000 quintaux. Pour rappel, la wilaya de Saïda a enregistré l'année écoulée une production d'environ un million de quintaux de différentes céréales pour une superficie totale de 131.000 hectares.

B. M.

BATNA, PRISE EN CHARGE DES MALADES DE LA COVID-19

Augmentation des capacités d'accueil

Les capacités d'accueil des malades atteints de coronavirus dans les hôpitaux de la wilaya de Batna ont augmenté, passant de "437 à 662 lits", a indiqué, mardi 25 août, le directeur local de la santé et de la population (DSP), Aïssa Madoui. "Les centres de diagnostic et d'orientation de la Covid-19 ouverts à travers les grandes villes de la wilaya de Batna ont accueilli plus de 12.600 cas et ont largement contribué à l'allègement de la pression sur les hôpitaux qui ont vu le transfert de 506 malades", a-t-il déclaré. Selon le DSP, "7 centres de diagnostic et d'orientation ont été ouverts à Batna, dont 2 au chef-lieu et le reste dans les régions de Aïn-Touta, de Barika, de N'gaous, de Ras-Laâyounne et de Merouana", en attendant, a-t-il dit, l'"ouverture d'un 8"

centre à Arris, conformément à la situation épidémiologique dans la wilaya". Depuis l'apparition de l'épidémie de coronavirus, 9.318 analyses cliniques (PCR) ont été effectuées à Batna qui a enregistré 1.759 cas confirmés, 1.422 guérisons et 158 décès. La wilaya de Batna dispose de 2 laboratoires d'analyses et de diagnostic de la Covid-19, dont le premier est situé au chef-lieu de wilaya et le second relevant du secteur privé.

Par ailleurs, l'université Batna 2 Mustapha-Ben-Boulaïd vient d'être dotée d'un nouveau centre de médecine préventive.

Le nouveau centre de médecine préventive, mis en service récemment à la faculté de biologie, s'est renforcé avec un personnel médical spécialisé et des infirmières. Le personnel médi-

cal assure des examens à tout le staff de l'université de Guelma, ainsi que la prise en charge de la communauté universitaire, notamment en matière des premiers secours en cas d'urgence et de chirurgie dentaire.

Un service a été mobilisé pour l'examen et l'isolement des cas suspects de coronavirus avec le respect de toutes les mesures préventives. Cette initiative s'inscrit dans le cadre des mesures prises pour prévenir la propagation de la pandémie en milieu universitaire.

En outre, un numéro de téléphone spécial a été mis à la disposition des étudiants et des professeurs pour contacter le centre en cas de besoin, cette initiative vise à assurer la prévention et le traitement précoce.

APS

OUARGLA

Rentrée de la formation professionnelle

11.084 nouveaux postes pédagogiques sont prévus dans la wilaya d'Ouargla pour la prochaine rentrée de la formation professionnelle (novembre 2020). Ces postes se répartissent entre la formation par apprentissage (3.508 places), la formation résidentielle (3.097), la formation qualifiante (2.764), la formation de la femme au foyer (1.265), la formation passerelle (250) et les cours du soir (200).

Plusieurs filières de formation sont retenues et concernent des spécialités répondant aux exigences du marché de l'emploi, tels que l'agriculture saharienne, le jardinage et espaces verts, le tissage traditionnel, la maçonnerie, la peinture, la mécanique et l'électricité auto, le froid, la soudure, la menuiserie aluminium, le traitement des eaux et le recyclage des déchets.

Une nouvelle spécialité sera introduite cette année et porte sur l'installation et la maintenance des systèmes photovoltaïques. Le secteur compte dans la wilaya d'Ouargla 20 centres de formation professionnelle et d'apprentissage, 5 instituts nationaux spécialisés de la formation professionnelle, un institut de formation et d'enseignement professionnels spécialisé dans le génie pédagogique, la formation et le perfectionnement des cadres du secteur, un centre régional de formation à distance ainsi que 18 établissements privés agréés.

JIJEL

Visite du ministre de l'Industrie

Le ministre de l'Industrie, Ferhat Aït Ali Braham, a indiqué lundi 31 août à Jijel, qu'il sera procédé à l'étude de la situation du projet de l'usine des huiles végétales de Bazoul dans la commune de Taher dont les travaux de réalisation sont à l'arrêt.

"La situation de ce projet industriel de statut privé et les contraintes qui entravent sa concrétisation seront étudiées", a précisé le ministre lors de sa visite au chantier de ce projet à l'arrêt dans la région de Bazoul, en compagnie de la ministre la Solidarité nationale, de la Famille et de la Condition de la femme, Kaoutar Krikou.

Selon sa fiche technique, l'usine destinée à la transformation des graines oléagineuses s'étend sur une surface globale dépassant les 16 hectares et englobe 3 unités de production d'huile de soja.

Les ministres de l'Industrie Ferhat Aït Ali Braham et de la Solidarité nationale, de la Famille et de la Condition de la Femme, Kaoutar Krikou, avaient présidé depuis le port de Djen-Djen le départ d'un navire chargé de 7.000 tonnes de matériaux de construction vers le Liban dans le cadre d'une opération de solidarité avec ce pays suite à l'explosion survenue au port de Beyrouth, le 4 août dernier.

L'opération s'est déroulée en présence de l'ambassadeur du Liban à Alger, Mohamed Hassan.

APS

ATTENTAT EN TUNISIE

L'"organisation secrète" d'Ennahdha pointée du doigt

Suite à l'attentat ayant visé les forces de l'ordre dans la ville de Sousse, sur la côte méditerranéenne, dans le nord-est de la Tunisie, le parti d'opposition Al Massar invite les autorités judiciaires du pays à rouvrir l'enquête sur "l'organisation secrète [paramilitaire, ndlr] du mouvement Ennahdha issu des Frères musulmans, actuellement majoritaire à l'Assemblée des représentants du peuple (ARP)".



C'est ce qu'indique un communiqué du parti publié sur Facebook. Al Massar demande au nouveau gouvernement tunisien dirigé par Hichem Mechichi "d'apporter le soutien et les moyens nécessaires à la justice pour qu'elle puisse rouvrir dans les plus brefs délais les dossiers des enquêtes sur les assassinats de Choukri Belaïd et Mohamed Brahmi", informe la note. Dans le même sens, le parti appelle la

justice à "rouvrir l'enquête sur l'organisation secrète [paramilitaire, ndlr] du mouvement Ennahdha et à poursuivre tous ceux qui ont participé à l'envoi de jeunes tunisiens dans les zones de conflit : en Syrie et en Irak... et coopérer avec les organisations terroristes [internationales]. Par ailleurs, le document explique que la lutte contre le terrorisme "est une guerre à long terme qui nécessite une volonté politique et de l'audace pour ouvrir les

dossiers de sécurité et révéler qui est derrière le ciblage de nos forces de l'ordre et des militaires, et cherche à porter atteinte à la sécurité et à la stabilité de la Tunisie".

Ainsi, Al Massar estime qu'il est nécessaire de procéder à "l'assèchement des ressources intellectuelles et idéologiques du terrorisme". Il pointe en particulier "le soutien politique, la justification et la complicité de certaines forces politiques et d'organisations

dont les activités suspectes doivent être arrêtées", conclut le communiqué. Le chef de l'État Kaïs Saïed a déclaré sur place devant la presse : "Je ne connais pas les intentions, les dispositions, de ceux qui ont perpétré cet acte terroriste, mais ils n'ont pas réussi dans le passé et ne réussiront pas dans l'avenir. Leurs rêves seront brisés contre un mur épais appelé le peuple tunisien, appelé la patrie tunisienne", a-t-il ajouté.

BIÉLORUSSIE

La rue face à la répression et à la propagande de Loukachenko

A ceux qui redoutaient l'usure, la peur et l'épuisement, la population biélorusse a démontré, pour la 29^e journée de mobilisation, que la répression brutale menée par le régime autoritaire d'Alexandre Loukachenko n'avait pas encore eu raison de leurs idéaux démocratiques. Dimanche 6 septembre, au cinquième dimanche de manifestations depuis l'élection frauduleuse du 9 août, qui a offert à l'autocrate un sixième mandat présidentiel, ils étaient encore des dizaines de milliers – 100.000 selon les réseaux sociaux – à s'être amassés, malgré la pluie et les coups de matraque des siloviki (les forces de l'ordre), sur l'avenue des

Vainqueurs, à Minsk, pour se diriger vers le palais présidentiel, afin de réclamer le départ du Président honni en criant "honte" ou "longue vie à la Biélorussie".

"Les protestations vont continuer jusqu'à la victoire !", assure Andreï, un trentenaire photographe de mariage. "Des jours comme aujourd'hui aident à ne pas tomber dans la dépression", ajoute Elena, 28 ans, brandissant une affiche. La jeune fille travaille pour une société américaine d'édition de logiciels, PandaDoc. Des poursuites criminelles ont été lancées cette semaine contre l'entreprise dont le directeur général, Mikita Mikado, a promis d'aider les

représentants des forces de l'ordre qui changeraient de camp. "Trois de mes amis ont été placés en détention cette semaine, et maintenant on se prépare à évacuer tout le bureau à l'étranger", soupire Elena.

Les marches de l'unité à Minsk, mais aussi en province, dont l'ampleur est chaque semaine plus grande, entendent démontrer au pouvoir que les tentatives visant à diviser la population ne fonctionnent pas. Le pouvoir s'échine à présenter les protestataires comme des marionnettes aux mains de l'étranger, prêtes à dépecer le pays, ou comme un ramassis de dangereux fascistes voulant éradiquer la langue russe du pays.

CRISE EN MÉDITERRANÉE ORIENTALE

Erdogan exhorte l'UE de rester "impartiale"

Le Président turc Recep Tayyip Erdogan a exhorté dimanche 6 septembre l'Union européenne à rester impartiale dans la crise opposant la Turquie à la Grèce à propos de gisements d'hydrocarbures en Méditerranée orientale, selon la présidence turque.

Lors d'un entretien téléphonique avec Erdogan, le président du Conseil européen Charles Michel a en retour souligné l'importance d'une désescalade entre les deux pays et appelé la Turquie à cesser les activités pouvant

alimenter les tensions avec la Grèce. La Turquie et la Grèce, toutes deux membres de l'Otan, se déchirent à propos de gisements d'hydrocarbures en Méditerranée orientale, dans une zone qu'Athènes estime relever de sa souveraineté. La crise, qui a dressé Ankara contre le bloc européen, sera au menu d'un sommet de l'UE les 24 et 25 septembre. Certains membres de l'UE ont réclamé des sanctions contre la Turquie.

Durant l'entretien avec Charles Michel, le leader turc a invité les ins-

titutions et les États membres de l'UE à rester équitables, impartiaux et objectifs et à agir de façon responsables sur les problématiques régionales, en particulier en Méditerranée orientale, selon la présidence turque. Le 10 août, la Turquie a envoyé un navire de prospection sismique accompagné de navires de guerre dans les eaux entre la Grèce et Chypre, ce qui a poussé Athènes à lancer des manœuvres navales pour défendre son territoire maritime.

Agences

ARABIE SAOUDITE

8 peines de prison pour le meurtre de Khashoggi

La justice saoudienne a condamné lundi à des peines allant de 7 à 20 ans de prison 8 accusés jugés pour leur implication dans la mort du journaliste Jamal Khashoggi, assassiné en octobre 2018 dans les locaux du consulat d'Arabie saoudite à Istanbul, rapporte la chaîne de télévision Al Arabia.

5 accusés ont été condamnés à des peines de 20 ans de prison, un autre s'est vu infliger 10 ans de réclusion, les 2 derniers ont écopé d'une peine de 7 ans, précise la chaîne de télévision publique Ekhbariya. En décembre dernier, 5 condamnations à mort avaient été prononcées lors du verdict préliminaire du procès, et trois autres accusés avaient été condamnés à de la prison ferme. Le verdict rendu lundi est définitif, précise Al Arabia.

En mai dernier, la famille du journaliste assassiné a accordé son pardon aux meurtriers, ouvrant la voie à une peine allégée. L'Arabie saoudite n'a pas de système légal codifié et, en application de la loi islamique, le pardon de la famille d'une victime peut valoir grâce ou sursis à exécuter une peine.

Après de multiples déclarations contradictoires, les autorités saoudiennes ont reconnu que Jamal Khashoggi, qui s'était exilé aux États-Unis, avait été tué et démembré le 2 octobre 2018 par des agents saoudiens ayant agi selon elles de leur propre initiative.

Agences

TURQUIE

Le tragique destin d'Ebru Timtik l'"immortelle"

Après 238 jours de grève de la faim, Ebru Timtik est morte le 27 août 2020, pesant seulement 30 kg. Elle avait notamment soutenu des dissidents kurdes face au régime turc. Son cabinet vait œuvré, entre autres, à faire la lumière sur le décès d'un adolescent de 15 ans décédé suite à un tir de lacrymogène par les policiers lors d'une manifestation.



Ebru Timtik, une dame courageuse et engagée faisait partie d'un cabinet d'avocat connu pour son travail dans des affaires médiatisées, ce qui n'avait pas bien sûr l'heur de plaire au gouvernement. Elle est morte le jeudi 27 août 2020, à l'âge de 42 ans, de sous-nutrition après 238 jours de grève de la faim, en Turquie. Aux premières heures du 30 juillet, Timtik et Ünsal ont été emmenés de la prison de haute sécurité Silivri vers l'hôpital d'Istanbul. Le 12 août 2020, l'Association européenne des avocats pour la démocratie et les droits de l'Homme dans le monde a envoyé une lettre ouverte adressée aux Nations unies, exprimant leur grave préoccupation au sujet des avocats en grève de la faim. Son cousin qui lui a rendu visite à l'hôpital a dit qu'elle avait été forcée de rompre son jeûne: "Ils manœuvrent constamment pour briser sa volonté. Ils utilisent tous les prétextes." Après 238 jours de jeûne, Timtik est morte le 27 août 2020, pesant seulement 30 kilogrammes.

Elle avait notamment soutenu des dissidents kurdes face au régime turc. Leur cabinet, *People's Law Office* avait œuvré pour faire la lumière dans le décès d'un jeune de 15 ans décédé suite à un tir de lacrymogène par les policiers lors d'une manifestation. Timtik faisait partie d'un groupe de 18 avocats arrêtés en septembre 2017. Ils étaient tous membres de la Progressive Lawyers Association, connu pour avoir représenté des clients critiques envers le gou-

vernement turc. En mars 2019, ils ont été reconnus coupables d'appartenance ou d'association au Parti / Front révolutionnaire de libération du peuple (DHKP-C) interdit et condamnés à de longues peines de prison. Timtik a été condamné à 13 ans et 6 mois de prison et Aytac Ünsal à 10 ans et 6 mois. Milena Buyum, directrice principale de la campagne d'Amnesty International sur la Turquie, a qualifié les condamnations de "parodie de justice et de démontrer une fois de plus l'incapacité des tribunaux paralysés sous la pression politique à offrir un procès équitable". Elle a demandé que les avocats soient libérés sans condition et que les déclarations de culpabilité soient annulées. En octobre, l'appel de Timtik à la Cour d'appel régionale d'Istanbul a été rejeté et au moment de sa mort, son appel à la Cour suprême turque était en instance.

La France consternée

Maitre Daniel Lévy, avocat français explique: "La vérité est qu'un avocat ne doit pas être confondu avec la cause de son client, qu'il a le droit de défendre qui il veut sans que cela lui soit reproché. La Turquie ne veut pas le comprendre".

Sur *Twitter*, ses proches saluent une femme courageuse épris de justice et prête à lutter pour les droits humains jusqu'à la mort.

Ses confrères lui ont également adressé des hommages internationaux.

La France a fait part de sa "consterna-

tion" après le décès d'Ebru Timtik et a appelé une nouvelle fois la Turquie à "respecter" les droits de l'Homme. "Nous avons appris avec consternation et une profonde tristesse le décès de l'avocate Ebru Timtik, victime d'une grève de la faim qu'elle avait entamée pour réclamer un procès équitable", a déclaré le ministère français des Affaires étrangères dans un communiqué.

Condamnée en 2019 à plus de 13 ans de prison pour "appartenance à une organisation terroriste", Ebru Timtik avait entamé une grève de faim en février pour réclamer un nouveau procès. L'avocate, âgée de 42 ans, est finalement décédée.

Elle était membre de l'Association des avocats contemporains, spécialisée dans la défense de cas politiquement sensibles.

Les autorités turques accusent cette association d'être liée à l'organisation marxiste-léniniste radicale DHKP-C, un groupe qui aurait commis plusieurs attentats et est qualifié de "terroriste" par Ankara et ses alliés occidentaux.

Le droit de chacun à un procès équitable

"La France rend hommage à l'engagement de cette avocate en faveur de l'État de droit et du respect des libertés fondamentales, notamment le droit de chacun à un procès équitable", a souligné le Quai d'Orsay.

Ebru Timtik a notamment défendu la famille de Berkin Elvan, un adolescent mort en 2014 des suites de blessures reçues lors des manifestations antigouvernementales de Gezi en 2013.

"La France appelle une nouvelle fois la Turquie à respecter ses engagements internationaux, notamment la Convention de sauvegarde des droits de l'Homme et des libertés fondamentales du Conseil de l'Europe", a poursuivi le ministère des Affaires étrangères.

Paris demande aussi la libération "rapide" de l'avocat Aytac Ünsal, emprisonné et en grève de la faim depuis plus de 200 jours. D'après l'avocate Serife Ceren Uysal, "sa mort est un meurtre".

Emotion et consternation à travers le monde

La mort d'Ebru Timtik a provoqué une

vague de réactions à travers le monde.

La politicienne turque Nesrin Nas a écrit sur son *Twitter*: "Je suis vraiment désolée. Elle voulait juste un procès équitable. Un État qui fait la sourde oreille à la demande de ses citoyens à un procès équitable ... Où allons-nous?"

La musicienne turque Zülfü Livaneli a également écrit sur son *Twitter* que la mort de l'avocate est "la mort de l'humanité, de la justice et de la conscience" en Turquie.

Le politicien de l'opposition turque Sezgin Tanrikuş dans une interview a critiqué la décision de ne pas la libérer: "Honte à ceux qui n'ont pas rendu de décision de libération. Nous avons supplié la Cour de cassation de traiter ce dossier."

Les avocats démocrates européens ont tweeté: "Nous, du monde entier, avons fait de notre mieux, mais en raison de l'injustice, du système judiciaire dysfonctionnel de la Turquie, nous n'avons pas pu la retirer de leurs mains."

La commissaire aux droits de l'Homme Dunja Mijatović a déclaré: "La mort de Mme Timtik est une illustration tragique de la souffrance humaine causée par un système judiciaire en Turquie qui est devenu un outil pour faire taire les avocats, les défenseurs des droits de l'Homme et les journalistes, par un mépris systématique des principes de la primauté du droit."

Une déclaration du Service européen pour l'action extérieure disait: "Le résultat tragique de leur lutte pour un procès équitable illustre douloureusement le besoin urgent pour les autorités turques de traiter de manière crédible la situation des droits de l'homme dans le pays, qui s'est gravement détériorée ces dernières années, car ainsi que de graves lacunes observées dans le système judiciaire."

Sa familles et ses pairs ont dénoncé l'extrême violence du régime turc qui a laissé mourir sans état d'âme.

"Ebru Timtik est immortelle" avaient épinglé sur leur robe noire à col rouge des centaines d'avocats ce vendredi à Istanbul.



Agences

LIGUE 1 : MC ALGER

La reprise fixée pour le 15 septembre

Les joueurs du MC Alger rechausseront leurs crampons le 15 septembre, après un peu plus de quatre mois d'arrêt, causé par la pandémie de coronavirus (Covid-19).

PAR MOURAD SALHI

Cette décision a été prise lors de la dernière réunion de travail qui s'est tenue dimanche au siège du club et ayant regroupé les dirigeants du Mouloudia d'Alger et les membres du staff technique, à leur tête l'entraîneur en chef, Nabil Neghiz. Jusqu'à présent, le lieu de stage n'a pas été annoncé par la formation algéroise, mais tout porte à croire que la reprise aura lieu à Alger. La pandémie de coronavirus ne permet pas à cette formation de programmer son stage à l'étranger. Et si les frontières seront ouvertes pendant ce temps, le vieux club algérois s'envolera en direction de la Pologne, comme le souhaite bien Nabil Neghiz. Ce dernier veut mettre ses poulains dans les meilleures conditions possibles afin qu'ils puissent retrouver leur niveau et mieux s'armer pour les prochains rendez-vous. Le Mouloudia d'Alger, qui sera appelé à prendre part à la prochaine édition de la Ligue des champions d'Afrique, aura besoin d'une préparation à la hauteur de ses espérances. Le staff technique, à sa tête Neghiz, aura du pain sur la planche pour préparer une



équipe conquérante remaniée dans sa grande majorité. Dans ce registre, le Mouloudia, sous la conduite de la Sonatrach, continue à faire son marché, notamment dans le Championnat national. Le milieu de terrain ivoirien, Daoudi Isla Diomandé, s'est engagé pour une durée de trois ans. Idem pour Prince Ibara, ex-joueur de l'USM Alger, qui a paraphé un contrat de trois ans. Le défenseur central Mouad Hadded a paraphé un contrat de deux saisons, en provenance de la JSM Skikda, promue en Ligue 1. L'autre cible du Mouloudia qui a signé un contrat de trois ans est Messala Merbah. Le MC Alger cible aussi d'autres joueurs de qualité pour renforcer ses rangs en prévision des prochaines échéances. Il s'agit, notamment, du gardien de but Abdelkader Salhi et Toufik Addadi, si bien évidemment il sera libéré par son club, la JS Kabylie. En revanche, le vieux club algérois s'est séparé de l'attaquant Walid

Derardja, qui a opté pour le MC Oran. Outre la stratégie de promouvoir quelques joueurs issus des petites catégories, la direction du MCA compte engager d'autres joueurs, dans l'optique de jouer les premiers rôles en championnat, mais également faire bonne figure lors de la prochaine édition de la Ligue des champions 2020-2021, coïncidant avec le centenaire du club algérois. Le directeur sportif du Mouloudia, Abdelatif Bourayou, s'est dit satisfait du recrutement effectué jusque-là. Pour ce responsable, l'opération se poursuit encore et le club veut réaliser un bon recrutement qui va procurer de la joie aux supporters. De son côté, l'entraîneur Nabil Neghiz s'est montré également satisfait du recrutement et confirme que la présence de Ibara à côté de Frioui est une cerise sur le gâteau. Un duo d'attaque qui pourra dire son mot la saison prochaine.

M. S.

PARADOU AC

Moussaoui quitte officiellement le club

Annoncé partant depuis quelques semaines pour le CR Belouizdad, la direction du Paradou AC a officiellement annoncé le départ officiel de son gardien de but de 29 ans, via un communiqué sur son compte Instagram. Ainsi, après cinq saisons passées au PAC, Moussaoui va quitter son équipe pour aller rejoindre le CR Belouizdad. Selon, nos informations, la direction du Chabab va officialiser ce transfert cette semaine, après l'accord total entre les deux parties pour la conclu-

sion de ce transfert. Une arrivée visant à intensifier la concurrence au poste de gardien de but au CRB pour le titulaire au poste Merbah Gaya.

Il s'engage pour trois saisons au Chabab

Le désormais ex- portier du Paradou AC, Toufik Moussaoui s'est engagé aujourd'hui avec la formation du CR Belouizdad pour trois saisons. La direction du chabab était en négociations avec son homologue du

Paradou AC pendant plusieurs semaines, finalement les deux partis se sont mis d'accord, hier. De ce fait, le transfert du gardien de but international de 29 ans a été officialisé aujourd'hui par la direction du Chabab. Selon certaines indiscrétions, l'indemnité de transfert serait de 2 milliards de centimes (plus ou moins 100 000 €). Moussoaui est la quatrième recrue du chabab après; Draoui, Belkhiter et Ngombo.

MERCATO

Riad Nouri de retour à Ajaccio

Après une saison seulement passée en Turquie, l'expérimenté milieu offensif algérien Riad Nouri a fait son retour officiel à Ajaccio. Le club corse a annoncé dans un communiqué : "Riad Nouri signe son grand retour en Blanc et Rouge ! Après une saison passée à Ümraniyespor en Turquie, le joueur d'expérience retrouve la tunique rayée. En 4 années à l'AC Aiacciu (2015-2019), Riad Nouri s'est imposé comme

l'un des joueurs les plus décisifs de l'histoire du club. Il compte 131 matches de Ligue 2 pour 36 buts marqués et 23 passes décisives délivrées. Riad Nouri portera le N°5 et débutera les entraînements cet après-midi avec le groupe. Bienvenue chez toi Riad ! " De son côté, le joueur était content pour son retour avec le club et a déclaré : "Je suis le plus heureux ! L'ACA c'est mon club, ma vie ! Je n'avais pas trop

le choix au moment de mon départ en 2019 mais là j'ai eu l'opportunité de revenir et j'ai saisi l'occasion après l'appel de Johan Cavalli. J'ai énormément de souvenirs ici en Blanc et Rouge. Les Playoffs, le match du maintien en 2019... tous ces moments sportifs ont été très forts dans la joie, dans la difficulté... en 4 ans on a vécu beaucoup de choses à Ajaccio. "

ARABIE SAOUDITE

Séparation à l'amiable entre Al Shabab et Benlamri

L'équipe d'Al Shabab d'Arabie saoudite a annoncé en fin d'après-midi la résiliation de contrat à l'amiable avec Djamel Benlamri.

Le défenseur algérien âgé de 30 ans est désormais libre de tout contrat, après avoir évolué durant quatre saisons avec le club saoudien en provenance de l'ES Sétif.

Le joueur voulait partir surtout depuis le sacre à la CAN 2019 et les relations avec son club se sont compliquées, avec comme apogée un avion envoyé à Alger pour le récupérer, qu'il n'a finalement pas pris il y a quelques semaines.

MERCATO

Farès à la Lazio, ce serait fait

Après des négociations très serrées entre les responsables de SPAL et ceux de la Lazio de Rome, un accord aurait finalement été trouvé entre les deux clubs pour le transfert du latéral gauche algérien Mohamed Farès. C'est ce qu'a affirmé le très sérieux journaliste italien Alfredo Pedullà sur son compte twitter. Le même journaliste a dit que la transaction aurait été conclue autour de 8 M€ + 2M€ de bonus.

L'international algérien de 24 ans était également sollicité par l'Inter de Milan et l'Atalanta, mais c'est la Lazio et son entraîneur Inzaghi qui se sont montrés les plus intéressés. Ce serait, donc, le deuxième Algérien à porter les couleurs "biancoccia", après un certain Mourad Meghni.

EQUIPE NATIONALE

Algérie-Ghana en octobre ?

Pour son premier regroupement depuis 11 mois, la sélection algérienne a prévu d'effectuer un stage en Autriche durant les dates FIFA fixées du 5 au 13 octobre. Ce rassemblement sera ponctué de deux matchs amicaux dont le premier devrait opposer les vainqueurs de la CAN 2019 au Ghana.

Afin de préparer la double confrontation contre le Zimbabwe en novembre dans le cadre des éliminatoires de la CAN 2021, le sélectionneur Djamel Belmadi aurait validé cette opposition face aux Black Stars qui permettra de se confronter à un football anglo-saxon. Le Gabon, le Congo voire la Côte d'Ivoire sont cités comme possible deuxième adversaire des Fennecs le mois prochain.

ÉTAT DE CHOC LA FACE CACHÉE DE LA RUSSIE



21h00



En 2018, la Russie a accueilli la Coupe du monde de football. Près d'un million de visiteurs se sont rendus dans le pays. «État de choc» dévoile ce qu'ils n'ont certainement pas vu : prisons à l'atmosphère glaçante - avec 640000 détenus dans ses geôles, la Russie est le troisième pays qui emprisonne le plus au monde -, vie «à la dure» dans des cités dortoirs au milieu de nulle part et jeunesse prête à toutes les folies pour un peu d'adrénaline. Une réalité sociale que Vladimir Poutine préférerait cacher !

ENQUÊTE SOUS HAUTE TENSION



21h00



Steve, le patron de l'unité du GIGN, et une quinzaine d'hommes vont tenter de confondre une bande de dealers qui opèrent par Internet. De très dangereux délinquants qui réservent une bien mauvaise surprise aux gendarmes. Le GIGN de Dijon a également affaire à une bande spécialisée dans les cambriolages violents. Ces malfrats séquestrent leurs victimes avant de les torturer pour leur soutirer de l'argent. Également au programme, l'intervention tendue de l'unité de choc face à un forcené, sans doute l'une des interventions les plus dangereuses : le mari violent, armé et imprévisible a menacé de tuer sa femme

ALEX HUGO LE PRIX DE LA LIBERTÉ



21h00



A quelques dizaines de kilomètres de Lusagne, un dangereux criminel réussit à s'échapper du fourgon qui le transporte, entraînant de force avec lui, deux autres détenus. Alors qu'ils s'enfoncent dans un massif sauvage, entre la France et l'Italie, la Criminelle de Marseille cadennasse la région. C'est au même moment, qu'Angelo voit revenir avec inquiétude un personnage de son passé, Tiago. Un chef de clan gitan qui vient d'installer son campement au pied du village. De son côté, persuadé que les forces de police cherchent dans la mauvaise direction, Alex Hugo lance sa propre traque et retrouve l'un des fugitifs

FAUT PAS RÊVER GUADELOUPE, L'ARCHIPEL AUX SOURIRES



21h00



La Guadeloupe est constituée d'îles aux noms enchanteurs : la Désirade, Marie-Galante, les Saintes ou encore Basse-Terre et Grande-Terre, l'île principale en forme de papillon. Philippe Gougler va silloner ce territoire au coeur des Caraïbes pour y rencontrer de fervents défenseurs de la culture antillaise ! Après avoir survolé l'archipel pour en apprécier la beauté et les particularités, Philippe va partir à la conquête d'un trésor situé sous la mer : un coquillage dont la chair est très appréciée en gastronomie, le lambi, et dont l'écrin, la conque, est utilisé comme instrument de musique ! Car la Guadeloupe est une terre où la joie de vivre se mesure à chaque coin de rue



LA SELECTION DU MIDI LIBRE

MADAME HYDE



21h00



Entre Mme Géquil, professeure de physique-chimie, et ses lycéens, le courant ne passe pas. Ses cours sont chahutés, souvent rendus ingérables par Malik, élève handicapé physique à la langue bien pendue. De plus, le proviseur ne la prend pas au sérieux et ses collègues la méprisent. Seul son mari la soutient et l'entoure d'un indéfectible amour. Un soir qu'elle travaille dans son labo, elle est frappée par la foudre et s'en trouve transformée, dotée d'une énergie nouvelle et d'étranges pouvoirs

LE MONDE DE JAMY LES COLÈRES DU CIEL !



21h00



On dénombre chaque année, 250 jours d'orages en France ainsi qu'un million d'impacts de foudre. S'y ajoutent les chutes de grêle, les crues soudaines et destructrices... Plus étonnant encore, l'Hexagone est touché par une vingtaine de tornades par an ! Cela va-t-il s'aggraver avec le réchauffement climatique ? Pour comprendre ces phénomènes, Jamy se rend dans les plaines centrales des États-Unis, où se trouve l'«allée des Tornadoes». Églantine, elle, interroge en France les experts de ces phénomènes et mène plusieurs expériences. Quels sont les bons gestes pour se protéger de la foudre ? Comment nos villes font-elles face aux inondations ? Dans notre pays aussi les tornades frappent

INDIANA JONES ET LA DERNIÈRE CROISADE



21h00



Quand son père disparaît à Venise, Indiana Jones, renseigné par Walter Donovan, quitte les États-Unis et se lance sur ses traces, après avoir reçu son journal. A Venise, il rencontre une charmante archéologue autrichienne, Elsa Schneider, qui collaborait avec son père avant sa disparition. Tous les deux découvrent, sous une bibliothèque, des catacombes inexplorées des chevaliers du Graal et une tombe avec une inscription donnant des indices sur l'emplacement du Graal. Mais tous deux sont bientôt pris en chasse par des membres de la confrérie de l'épée cruciforme, gardiens de ce secret. Indiana apprend ensuite que son père est séquestré par des Allemands

THE RESIDENT FEMMES DE TÊTE



21h00



Suite à des complications, Henry Barnett est de retour à Chastain. Ses symptômes indiquent une possible attaque cardiaque. Conrad met tout en oeuvre pour sauver le jeune patient. Du fait de cet événement, Bell a de plus en plus de doutes concernant la fiabilité des appareils Quovadis. La mère de Mina, une chirurgienne et oncologue nigériane réputée mondialement, arrive en ville. La relation chaotique entre les deux femmes va être mise à l'épreuve



<i>Horaires des prières pour Alger et ses environs</i>	
Fadjr	04h56
Dohr	12h45
Asr	16h20
Maghreb	19h08
Icha	20h29

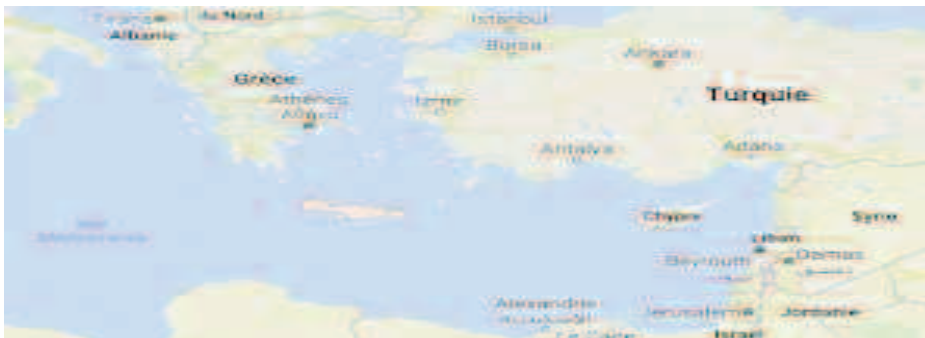
TURQUIE-GRÈCE

JUSQU'OUÙ IRA L'ESCALADE EN MÉDITERRANÉE ORIENTALE ?

C'est l'escalade, verbale pour le moment, en Méditerranée orientale. Analystes et politiques se demandent jusqu'où iront les tensions entre la Turquie et la Grèce, au lendemain de nouvelles menaces explicites de Recep Tayyip Erdogan, à l'égard du pays voisin et ennemi historique de la Turquie.

Les déclarations incendiaires se font simultanément aux manœuvres militaires qui s'apparentent à des démonstrations de force de la Turquie, d'une part, et de la Grèce et ses alliés, notamment la France, de l'autre. - *"Ils vont comprendre que la Turquie est assez forte politiquement, économiquement et militairement, pour déchirer les cartes et les documents immoraux. Ils vont comprendre, soit par le langage de la politique et de la diplomatie, soit sur le terrain via d'amères expériences"*, a menacé samedi M. Erdogan.

La menace intervenait la veille du début de cinq jours de manœuvres militaires en République turque de Chypre du Nord, un État non reconnu par la communauté internationale. Les anciennes inimitiés entre les deux pays se sont réveillées après la découverte en Méditerranée orientale d'importants gisements gaziers ces dernières années, la



Turquie voulant étendre ses frontières maritimes qu'elle estime tracées d'une manière inéquitable. Le 10 août, elle avait envoyé un navire de prospection sismique accompagné de navires de guerre dans la zone située entre la Grèce et Chypre. Le 26 août, le président Erdogan a exhorté la Grèce à se garder de commettre toute "erreur" qui mènerait à sa "ruine". La Turquie peut-elle réellement mettre ses menaces à exécution et, surtout, l'Europe et les grandes puissances laisseront-elles faire ? Pour le moment, seule la France a pris une position tranchée, envoyant même des forces, une frégate et des rafales, dans la zone de conflit.

L'Allemagne, qui compte une importante communauté turque sur son territoire,

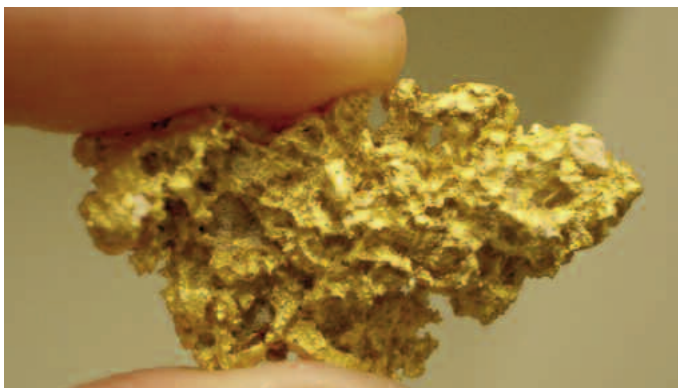
demeure réticente quant à une action commune ferme face à la Turquie. Au lendemain de ses dernières menaces en date à l'égard de la Grèce, le président Erdogan a eu un entretien téléphonique avec le président du Conseil européen, Charles Michel, au cours duquel il a exhorté l'Union européenne à rester "impartiale" dans le conflit. Michel a souligné, de son côté, l'importance d'une désescalade et appelé la Turquie à cesser les activités pouvant alimenter les tensions. Pour le moment, rien ne laisse entrevoir une désescalade immédiate et les analystes commencent à échafauder les scénarios et à s'interroger. La Turquie pourra-t-elle passer à l'acte, a-t-elle réellement les moyens de "ruiner" la Grèce, qu'elle sera la position de

l'OTAN dont les deux pays sont membres, l'UE pourra-t-elle rester "impartiale", dans un conflit qui engage un de ses pays membres, les grandes puissances resteront-elles loin de tout cela ?

Beaucoup écartent, du moins pour le moment, l'éventualité d'un affrontement armé. Ce n'est pas parce que, il y a deux ans, le journal français le Point avait comparé Erdogan à Hitler, que c'est vrai. On estime que le Président turc est conscient qu'il lui sera impossible de sortir vainqueur d'un conflit armé, dans lequel les grandes puissances ne resteront pas "impartiales", y compris la Russie. Dans le meilleur des cas, Vladimir Poutine pourrait s'attribuer le beau rôle en jouant les intermédiaires. La Turquie est déjà directement impliquée dans deux conflits. Ses soldats occupent une partie du Nord de la Syrie et ses drones bombardent les forces du général Khalifa Haftar en Libye. Ouvrir maintenant un troisième front pourrait s'avérer lourd de conséquences pour la Turquie, y compris dans les conflits syrien et libyen. C'est pourquoi on estime que le bras de fer actuel pourrait se jouer sur les leviers de pression dont disposent la Turquie et l'UE : les flux migratoires, la diaspora et l'économie.

EXPLOITATION DE L'OR

DE NOUVELLES CONDITIONS IMPOSÉES



Le cahier des charges relatif aux conditions et aux modalités d'exploitation minière artisanale de l'or vient d'être publié dans le dernier numéro du Journal officiel.

Dorénavant, l'exploitation minière artisanale de l'or ne peut être effectuée qu'en vertu d'un permis d'exploitation minière artisanale, délivré par l'agence nationale des activités minières, conformément aux procédures réglementaires en vigueur.

Le demandeur d'un permis d'exploitation minière artisanale, désirent exercer l'activité d'exploitation minière artisanale de l'or, peut introduire son dossier de demande de permis minier pour l'exploitation minière artisanale, auprès de l'antenne régionale, territorialement compétente, de l'agence nationale des acti-

vités minières, pour instruction, conformément aux procédures réglementaires en vigueur. Les demandes de permis d'exploitation minière artisanale de l'or sont enregistrées dans un registre, mis en place par l'agence nationale des activités minières, coté et paraphé.

Aussi, le permis d'exploitation minière artisanale est délivré après paiement du droit d'établissement d'acte, pour une durée qui ne peut excéder cinq ans avec possibilité de renouvellements successifs, chacune de durée inférieure ou égale à deux ans.

La valorisation du minerai d'or, des paillettes d'or, de l'or natif extrait, enlevé ou récupéré, ne couvre que les opérations de transformation physique (concassage et broyage) pour réduire, au maximum, le volume de stériles et de gangues. Le titulaire du permis d'exploitation minière artisanale de l'or est tenu de s'interdire de toute autre opération d'enrichissement.

Selon la loi, le titulaire du permis d'exploitation minière artisanale de l'or doit consigner tous les volumes du minerai d'or, des paillettes d'or, de l'or natif et du stérile extraits, enlevés ou récupérés, chaque jour dans un registre, qu'il met en place à cet effet, coté et paraphé par l'agence nationale des activités minières. Le titulaire du permis d'exploitation minière artisanale de l'or doit consigner, à la fin de chaque semaine, de 5 à 7 jours ouvrables, tous les volumes extraits, enlevés ou récupérés (minerai d'or, paillettes d'or, or natif et stérile), selon le tableau joint au présent cahier des charges.

ÉTRANGERS NATURALISÉS EN EUROPE

Les Algériens arrivent à la 6^e place

Dans un document publié sur son site, l'Office des statistiques de l'Union européenne révèle qu'en 2018, la France a naturalisé 110.014 étrangers, rapporte Sputnik. Les Marocains arrivent en tête avec 14% du total des ressortissants de pays tiers devenus Français, suivis des algériens (13,5%) et des tunisiens (6,1%). Les marocains sont également 1ers en Europe. À l'échelle européenne, les Algériens arrivent à la 6e place et les Tunisiens à la 13e. *“En 2018, quelque 672.300 personnes ont acquis la nationalité de l'un des 27 États membres de l'Union européenne (UE), un chiffre en baisse par rapport à 2017 (700.600) et 2016 (843.900)”,* indique le document qui ajoute : *“Les citoyens marocains formaient le plus grand groupe de nouveaux citoyens d'un État membre de l'UE dont ils étaient résidents en 2018 (67.200 personnes) [...] devant les citoyens de l'Albanie (47.400 [...]) et de la Turquie (28.400 personnes)”*.

La même source précise, que la France arrive à la 4^e place des pays européens ayant octroyé la nationalité à des ressortissants étrangers en 2018, avec 110.014 naturalisations. Le Royaume-Uni est 1^{er} (157.004), suivi de l'Allemagne (116.750) et de l'Italie (112.523).

COVID-19 EN ALGÉRIE

Le bilan des contaminations

Deux cent quatre-vingt-cinq (285) nouveaux cas confirmés de coronavirus, 198 guérisons et 9 décès, ont été enregistrés durant les dernières 24 heures en Algérie, a indiqué hier à Alger, le porte-parole du Comité scientifique de suivi de l'évolution de la pandémie du Coronavirus, Dr Djamel Fourar.

Le total des cas confirmés s'élève ainsi à 46.938, dont 285 nouveaux cas, soit 0,6 cas pour 100.000 habitants, lors des dernières 24 heures, celui des décès à 1.571 cas, alors que le nombre des patients guéris est passé à 33.183, a précisé le Dr Fourar, lors du point de presse quotidien consacré à l'évolution de la pandémie de la Covid-19. En outre, 21 wilayas ont recensé durant les dernières 24 heures, moins de 10 cas. 9 autres ont enregistré plus de dix cas, tandis que 18 wilayas n'ont enregistré aucun cas.

Par ailleurs, 35 patients sont actuellement en soins intensifs, a-t-il également fait savoir.

Le même responsable a souligné, que la situation épidémiologique actuelle exige de tout citoyen vigilance et respect des règles d'hygiène et de distanciation physique, rappelant l'obligation du respect du confinement et du port du masque.